

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

RAPPORT ANNUEL SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE 2020



APIF CI

AGENCE DE PROMOTION DE L'INCLUSION
FINANCIÈRE DE CÔTE D'IVOIRE



**RAPPORT ANNUEL
SUR
L'INCLUSION FINANCIÈRE
2020**

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES ENCADRES	3
LISTE DES FIGURES ET ILLUSTRATIONS	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION	9
I. INITIATIVES EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIERE EN COTE D'IVOIRE	10
I.1 FINANCE NUMERIQUE	11
1.1.1 Initiatives des acteurs du secteur public.....	11
1.1.2. Initiatives des acteurs du secteur privé.....	25
I.2. EDUCATION FINANCIERE DES POPULATIONS ET PROTECTION DES CLIENTS	28
1.2.1 Atelier de cadrage sur les modules d'éducation financière.....	28
1.2.2. Lancement du projet « Compétences de vie et Education Financière à travers le genre ».....	31
1.2.3. Protection des clients et Médiation financière.....	31
I.3. AUTRES ACTIVITES	33
1.3.1. Règlements.....	33
1.3.2. Signatures de Mémoire d'Entente (MoU).....	34
1.3.3. Genre et inclusion sociale.....	35
1.3.4. Mesures d'accompagnement du Gouvernement dans la lutte contre la Covid-19.....	38
1.3.5. Services postaux	41
1.3.6. Projet « Carte du Commerçant ».....	43
II. ANALYSES DE L'EVOLUTION DE L'INCLUSION FINANCIERE EN CÔTE D'IVOIRE	44
II.1 CADRE D'ANALYSES DES DONNEES	45
II.2. PERFORMANCES DES ACTEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITE	46
2.2.1. Secteur des Emetteurs de Monnaie Electronique (EME).....	46
2.2.2. Secteur bancaire.....	47
2.2.3. Secteur de la microfinance.....	48
2.2.4. Secteur de la micro assurance.....	48
II.3. EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DE L'INCLUSION FINANCIERE	49
2.3.1. Analyse de l'accès aux produits et services financiers.....	49
2.3.2. Analyse de l'utilisation des produits et services financiers.....	52
2.3.3. Analyse de la qualité des produits et services financiers.....	52
II.4. DEFIS LIES A LA COLLECTE DES DONNEES ET SYNTHESE DES INDICATEURS	53
2.4.1. Défis liés à la collecte des données.....	53
2.4.2. Synthèse des indicateurs de suivi des données de l'inclusion financière.....	56
PERSPECTIVES POUR 2021	57
CONCLUSION	58
ANNEXES	60

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Ciblage des flux P2B et B2B.....	14
Tableau n° 2 : Nombre de contribuables par collectivité connectée au Net Collect Services.....	19
Tableau n° 3 : Volume de prêts accordés aux bénéficiaires et taux de remboursement.....	36
Tableau n° 4 : Répartition des fournisseurs de services financiers numériques par pays en 2020.....	46
Tableau n° 5 : Répartition géographique des agences bancaires.....	47
Tableau n° 6 : Bénéficiaires de contrats de micro assurance par société.....	49
Tableau n° 7 : Principales sources de plaintes.....	53
Tableau n° 8 : Canevas de transmission de données des EME.....	54
Tableau n° 9 : Synthèse des indicateurs de suivi des données de l'inclusion financière.....	56
Tableau n° 10 : Perspectives pour 2021.....	57
Tableau n° 11 : Matrice des flux financiers gouvernementaux.....	61

LISTE DES ENCADRES

Encadré n° 1 : Les flux financiers gouvernementaux.....	12
Encadré n° 2 : Programme d'Education Financière (PEF).....	31
Encadré n° 3 : La BCEAO et l'inclusion financière.....	33

LISTE DES FIGURES ET ILLUSTRATIONS

Figure n° 1 : Principales prestations offertes par les fintechs en Côte d'Ivoire.....	15
Figure n° 2 : Perception par les fintechs de leurs collaborations avec les banques.....	15
Figure n° 3 : Perception par les fintechs de leurs collaborations avec les EME.....	16
Figure n° 4 : Perception par les fintechs des effets des mesures prises par la BCEAO en réponse à la Covid-19.....	16
Figure n° 5 : Opinion des fintechs sur les effets de la libéralisation de l'accès aux codes USSD.....	17
Figure n° 6 : Opinion des fintechs sur les effets de la Covid-19 sur leurs activités.....	17
Figure n° 7 : Répartition des contribuables selon le type de paiement.....	20
Figure n° 8 : Répartition des montants des impôts selon le type de paiement.....	20
Figure n° 9 : Répartition des contribuables et des montants selon le type de paiement en 2020.....	22
Figure n° 10 : Répartition des contribuables et des montants selon le type de paiement en 2019.....	22
Figure n° 11 : Appréciation de la performance des différents modes de paiement pour le commerce électronique.....	23
Figure n° 12 : Fonds spéciaux de lutte contre la COVID-19.....	38
Figure n° 13 : Fonds National Spécial de Solidarité et de Soutien Humanitaire (FSS).....	39
Figure n° 14 : Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME).....	40
Figure n° 15 : Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel.....	41
Figure n° 16 : Nombre de fournisseurs de services financiers agréés.....	49
Figure n° 17 : Concentration des points de services.....	50
Figure n° 18 : Evolution du nombre de transactions par téléphonie mobile (2017-2019).....	52
Figure n° 19 : Organigramme général du CNSMO.....	63
Figure n° 20 : Axes stratégiques de la SNIF 2019-2024.....	63
Figure n° 21 : Communiqué relatif aux EMEs.....	64

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCD	: Agence Comptable Centrale des Dépôts
AFI	: Alliance for Financial Inclusion
APIF-CI	: Agence de Promotion de l'Inclusion Financière de Côte d'Ivoire
ARTCI	: Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire
B2B	: Entreprise à Entreprise
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	: Banque Mondiale
BTCA	: Better Than Cash Alliance
CGA	: Centres de Gestion Agréés
CGAP	: Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNSMO	: Comité National de Suivi et de Mise en Œuvre des Stratégies d'Inclusion Financière
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
DA	: Direction des Assurances
DAB	: Distributeurs Automatiques de Billets
DECFINEX	: Direction des Etablissements de Crédit et des Finances Extérieures
DGDDL	: Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DGE	: Direction des Grandes Entreprises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DME	: Direction des Moyennes Entreprises
DRSSFD	: Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
EME	: Emetteur de Monnaie Electronique
FASI	: Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel
FMI	: Fonds Monétaire International
FSGE	: Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises
FSPME	: Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises
FSS	: Fonds National Spécial de Solidarité et de Soutien Humanitaire
G2B	: Gouvernement à Entreprise
G2P	: Gouvernement à Particulier
GUCE	: Guichet Unique du Commerce Extérieur
INADES	: Institut Africain pour le Développement Economique et Social
MENETFP	: Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

MENUP	: Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste
MoU	: Mémoire d'Entente
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OBA	: Orange Bank Africa
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONECI	: Office National de l'Etat Civil et de l'Identification
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OTM	: Opérateur de Téléphonie Mobile
P2B	: Particulier à Entreprise
P2G	: Particulier à Gouvernement
PAGDS	: Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens
PE	: Petite Entreprise
PEF	: Programme d'Education Financière
PFSP	: Programme des Filets Sociaux Productifs
PGNFD	: Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femme et Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNEF	: Programme National d'Education Financière
PPI	: Positive Planet International
PROPACOM-OUEST	: Projet d'appui à la Production Agricole et à la Commercialisation
PS-Gouv	: Programme Social du Gouvernement
PSIF	: Programme de Soutien à l'Inclusion Financière
SFD	: Système Financier Décentralisé
SFI	: Société Financière Internationale
SNIF	: Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SRIF	: Stratégie Régionale d'Inclusion Financière
TPE	: Très Petites Entreprises
UNACOOPEC	: Union Nationale des COOPEC
UNITEC	: Universal Technology
UPU	: Union Postale Universelle
USSD	: Service Supplémentaire pour Données non Structurées



API

AGENCE DE PROMO
FINANCIERE D



F CI

ATION DE L'INCLUSION
E CÔTE D'IVOIRE

RESUME EXECUTIF

1. Le Rapport annuel sur l'inclusion financière fait la synthèse des initiatives majeures des acteurs de l'écosystème financier ivoirien visant à promouvoir l'accès des personnes physiques et morales aux services financiers formels.

2. Il permet de faire un suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de la Côte d'Ivoire (SNIF 2019-2024) par l'ensemble des parties prenantes.

3. Conformément aux orientations du Gouvernement au titre de l'année 2020, les initiatives prioritaires relevées dans ce rapport, ont particulièrement trait à deux axes stratégiques de la SNIF 2019-2024, à savoir la finance numérique et l'éducation financière.

4. Pour mener à bien les actions prioritaires, l'APIF-CI a mobilisé des ressources auprès des partenaires techniques et financiers internationaux en vue de soutenir des projets notables de digitalisation des flux financiers gouvernementaux, de faire le suivi du secteur des fintechs et de mettre en œuvre le Programme National d'Education Financière (PNEF).

5. En outre, d'autres projets de dématérialisation des paiements ont été développés par plusieurs entités gouvernementales dans leurs domaines respectifs. Quant aux structures du secteur privé, plusieurs parmi elles ont développé des solutions financières innovantes pour faciliter l'accès des populations aux services financiers.

6. En ce qui concerne l'éducation financière, conformément aux activités identifiées dans le PNEF, un atelier de cadrage a été organisé en collaboration avec les parties prenantes en vue de l'élaboration prochaine des modules de formation à l'endroit des populations cibles.

7. La mise en œuvre des initiatives relatives notamment à la finance numérique et à l'éducation financière a permis de réaliser des progrès et d'atteindre des résultats malgré le contexte peu favorable induit par la pandémie de la Covid-19. L'évaluation de l'inclusion financière est reflétée par les indicateurs de suivi, à travers leurs dimensions portant sur l'accès, l'utilisation et la qualité.

8. Les perspectives pour l'année 2021 décrites dans le rapport permettent à l'ensemble des acteurs d'appréhender les prochaines actions à mener dans le cadre du déploiement de la SNIF 2019-2024.

INTRODUCTION

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la Covid-19 qui sévit dans le monde depuis la fin de l'année 2019, avec son corollaire de mesures barrières et de ralentissement de l'activité économique.

L'impact de cette pandémie a entraîné une baisse de la croissance mondiale. Selon les projections du FMI, le PIB mondial devrait se contracter de 4,9 % en 2020, soit 1,9 points de pourcentage de moins que ce qui était prévu dans les Perspectives de l'Économie Mondiale (PEM) d'avril 2020. Ces projections prévoient une baisse de 3,4 points pour l'Afrique subsaharienne. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le taux de croissance du PIB¹ se situe à 1,8% contre 7,2% en 2019, soit une perte de croissance de PIB de 5.4%.

Cette conjoncture économique mondiale a entraîné notamment une contraction de l'activité de crédit induisant une hausse relative des charges opérationnelles pour les institutions financières, une modification de la relation de travail des employés avec les clients, en raison de l'application des mesures préventives de distanciation physique ; une réduction d'effectifs, un système de rotation et un recours intensif au télétravail affectent également la productivité à court terme et la qualité de services des institutions financières.

Dans la zone UEMOA, la BCEAO a pris une série de

mesures pour atténuer l'impact de la Covid-19 sur le système bancaire et le financement des activités économiques. Celles-ci sont relatives au report d'échéances des créances des entreprises affectées par la pandémie, aux mesures en faveur des systèmes financiers décentralisés ainsi que celles portant sur la promotion des paiements numériques. Ce contexte a favorisé le développement du numérique dans les activités quotidiennes sans oublier le renforcement du commerce en ligne.

Dans cette dynamique et pour pallier les conséquences de la crise sanitaire sur les populations, plusieurs mesures ont été prises tant par les acteurs publics que privés nationaux. Ainsi, l'État de Côte d'Ivoire, dans le cadre de la continuité du Programme Social du Gouvernement a mis en place, en collaboration avec les Établissements de Monnaie Électronique (EME), quatre (04) fonds spéciaux destinés à soutenir les populations les plus vulnérables affectées par la pandémie et relancer les activités des secteurs d'activités impactés.

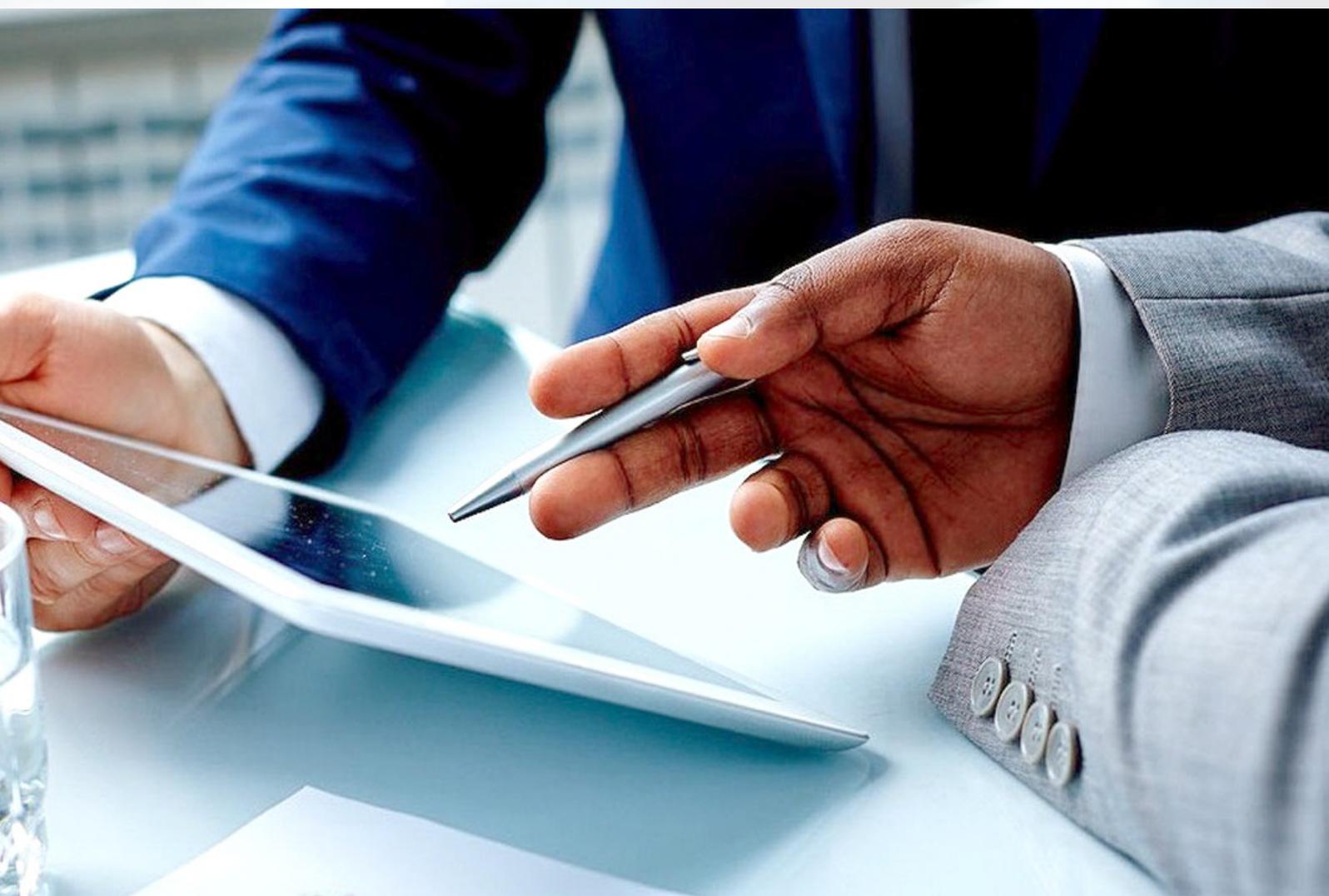
Dans un tel contexte et pour préserver la dynamique économique du pays, Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances M. Adama COULIBALY dans son discours d'orientation de l'année 2020, a défini deux priorités essentielles dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIF 2019-2024, à savoir la mise en œuvre du Programme

National d'Éducation Financière (PNEF 2020-2024) et la promotion de la finance numérique.

Conformément aux orientations du Gouvernement, le présent rapport sur l'inclusion financière fait un état de la mise en œuvre des initiatives menées par les acteurs des secteurs public et privé en matière d'éducation financière et de développement de la finance digitale.

¹ Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Économiques (DPPSE)

I.
**INITIATIVES EN FAVEUR DE L'INCLUSION
FINANCIERE EN COTE D'IVOIRE**



I. INITIATIVES EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIERE EN COTE D'IVOIRE

Adoptée en Conseil des Ministres le 19 mai 2019, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2019-2024) s'articule autour de cinq (05) axes stratégiques portant respectivement sur :

- l'amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables ;
- la promotion de la finance numérique ;
- l'éducation financière et la protection des clients ;
- la réglementation évolutive, adaptée et la supervision plus efficace ;
- le cadre fiscal et les politiques favorables à l'inclusion financière.

Deux actions ont été identifiées comme prioritaires par Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances en début d'année 2020, à savoir :

- la mise en œuvre du Programme National d'Éducation Financière (PNEF) ;
- la promotion et le développement de la finance numérique.

Faisant suite à ces priorités, deux (02) communications ont été adoptées en Conseil des Ministres. La première, adoptée le 26 février 2020, a porté sur la mise en œuvre du PNEF tandis que la

seconde adoptée le 04 mars 2020 était relative au développement de la finance numérique en Côte d'Ivoire.

Conformément aux orientations du Gouvernement, ces activités prioritaires ont fait l'objet d'un suivi et d'une attention particulière par l'APIF-CI.

I.1 FINANCE NUMERIQUE

La finance numérique est un moyen de fournir des services financiers à travers de nouveaux canaux accessibles aux populations vulnérables et exclues du système financier formel. Elle offre une gamme de produits et services financiers qui permettent d'effectuer des transactions via supports numériques tels que la téléphonie mobile, les paiements en ligne, les cartes de crédit, etc. Elle constitue un vecteur pour l'accélération de l'inclusion financière.

De ce fait, elle a été identifiée dans la vision de la SNIF 2019 – 2024 comme un levier pour l'atteinte de l'objectif de 60 % du taux d'inclusion financière en 2024.



1.1.1 Initiatives des acteurs du secteur public

a- Communication en Conseil des Ministres sur la finance numérique

Le Gouvernement ivoirien a adopté en Conseil des Ministres du 04 mars 2020, une communication relative au développement de la finance numérique. Cette communication vise un double objectif, à savoir :

- Axer l'action du gouvernement sur la digitalisation des flux financiers avec l'opérationnalisation

effective des plateformes existantes et la digitalisation de 80% des flux financiers gouvernementaux ;

- Favoriser l'accès de l'ensemble des fournisseurs de services à valeur ajoutée aux codes USSD en vue de diversifier les services financiers et réduire les coûts des services y afférents.

Pour parvenir à l'objectif de digitalisation de 80% des flux financiers gouvernementaux, l'APIF-CI a identifié plusieurs initiatives dans le cadre de ses missions de suivi-évaluation.

Encadré n° 1 : Les flux financiers gouvernementaux

Les flux financiers gouvernementaux sont constitués de l'ensemble des paiements qu'effectue le gouvernement et des recettes que collecte celui-ci. Ils sont catégorisés selon d'une part le type d'acteurs bénéficiaires dans le cas des paiements et d'autre part, selon le type d'acteurs auprès de qui s'effectuent les collectes dans le cas des recettes.

Pour les paiements nous avons essentiellement :

- les flux G2P qui constituent l'ensemble des paiements de Gouvernement à Personne (les salaires des agents de l'Etat ; les pensions de retraite des agents de l'État ; les perdiems et autres frais de missions ; les bourses et subventions payées aux étudiants ; les prestations et les aides sociales de l'Etat, etc.) ;
- les flux G2B qui constituent l'ensemble des paiements de Gouvernement aux entreprises (les subventions, etc.).

Pour les recettes, ce sont :

- les flux P2G qui constituent l'ensemble des paiements des individus au Gouvernement (les impôts ; les taxes et droits ; les frais de scolarité (établissements publics) ; les factures d'eau, d'électricité, etc.) ;
- les flux B2G qui constituent l'ensemble des paiements des entreprises au Gouvernement (les impôts ; les droits de douanes ; les taxes et droits).

Dans le cadre de l'objectif des 80 % de digitalisation, tous les quatre (4) grands types de flux financiers gouvernementaux sont concernés avec des initiatives spécifiques au sein de chaque type de flux qui font l'objet d'un suivi par l'APIF-CI notamment, le e-impôt, le net-collect services et le GUCE pour les flux P2G et B2G puis Tresor-Pay pour les flux G2P.

Les paiements digitaux du gouvernement au bénéfice des individus contribuent à la promotion de l'ouverture de comptes bancaires par les bénéficiaires. De ce fait, ils revêtent une importance pour l'inclusion financière au regard de l'impact qu'ils ont sur le niveau de bancarisation des populations. En outre, la digitalisation des flux P2G et B2G contribue à améliorer l'accès à travers l'ouverture des comptes et l'utilisation des moyens digitaux. Ainsi, la digitalisation des flux gouvernementaux induit l'amélioration de l'accès au système financier formel et l'utilisation des services financiers.

Sur un ensemble de vingt-six (26) initiatives identifiées et pilotées par les ministères sectoriels et entités publiques, à ce jour quinze (15) ont déjà été effectivement réalisées, tandis que huit (08) sont en

cours de réalisation et trois (03) n'ont pas encore connu de démarrage soit un taux de réalisation de 58 % (annexe n°1).

Au regard de ces réalisations, l'objectif de digitalisation des flux financiers gouvernementaux n'est pas encore atteint. Cependant, des réformes de dématérialisation des paiements sont engagées dans l'ensemble des régies financières de l'État, ainsi que

dans plusieurs autres services administratifs. La mise en œuvre progressive de ces réformes devrait concourir, à moyen terme, à l'atteinte de l'objectif de digitalisation de 80% des flux financiers gouvernementaux.

b- Lancement de l'étude sur les paiements marchands en Côte d'Ivoire

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIF 2019-2024 relatif au développement de la finance digitale, l'APIF-CI a bénéficié de l'appui technique et financier de Better Than Cash Alliance (BTCA) pour la réalisation d'une étude sur les paiements marchands en Côte d'Ivoire.

L'étude sur les paiements marchands, lancée le 15 octobre 2020 au cours d'un atelier virtuel, a réuni l'ensemble des acteurs de l'écosystème concerné.

L'objectif de l'étude est d'analyser cet écosystème, d'identifier les barrières à son adoption en Côte d'Ivoire ainsi que les défis à relever puis de faire des recommandations afin de permettre aux acteurs de jouer pleinement leur rôle dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

L'état des lieux réalisé par le consultant en charge de l'étude révèle entre autres que :

- La Côte d'Ivoire totalise 87% des paiements marchands mobiles de l'UEMOA, alors que moins de 20% des marchands utilisent activement les paiements électroniques dans leurs opérations ;
- La Côte d'Ivoire, avec un taux d'inclusion financière de 41% en 2017 est le premier pays de l'UEMOA en matière de paiements électroniques avec 23 587 375 comptes électroniques en 2018 et un taux d'utilisation des services de monnaie électronique actifs de 60,12 % en 2019 ;
- La valeur des paiements marchands mobiles des EME en Côte Ivoire est estimée à 1 419 milliards FCFA en 2019.

Pour accélérer la mise à l'échelle de l'adoption des paiements marchands, il a été retenu de procéder par ciblage spécifique de flux financiers. Les premiers flux considérés seront les flux P2B et B2B.

Tableau n° 1 : Ciblage des flux P2B et B2B

Bénéficiaire / Payeur	Particulier	Marchand	Agence gouvernementale
Particulier	P2P (Particulier à particulier Ex : transferts entre ami)	P2B (Particulier à entreprise)	P2G (Particulier à administration publique Ex : paiement de service public)
Entreprise	B2P (Entreprise à particulier Ex : paiement de salaire)	B2B (Entreprise à entreprise) Ex : paiement de fournisseurs	B2G (Entreprise à administration publique Ex : paiement de services publics)
Administration publique	G2P (Administration publique à particulier Ex : filets sociaux)	G2B (Administration publique à entreprise Ex : paiement de fournisseur)	G2G (Administration publique à administration publique Ex : paiement inter services publics)

L'exploration conjointe des flux P2B et B2B permettra d'intégrer une chaîne de valeur car elle permet de considérer le marchand ainsi que les partenaires et/ou prestataires qui interviennent dans sa chaîne d'approvisionnement.

Au terme de l'étude, une note d'orientation devrait être adoptée en vue de servir de cadre de référence pour la promotion des paiements marchands en Côte d'Ivoire.

c- Réalisation de l'étude sur les fintechs

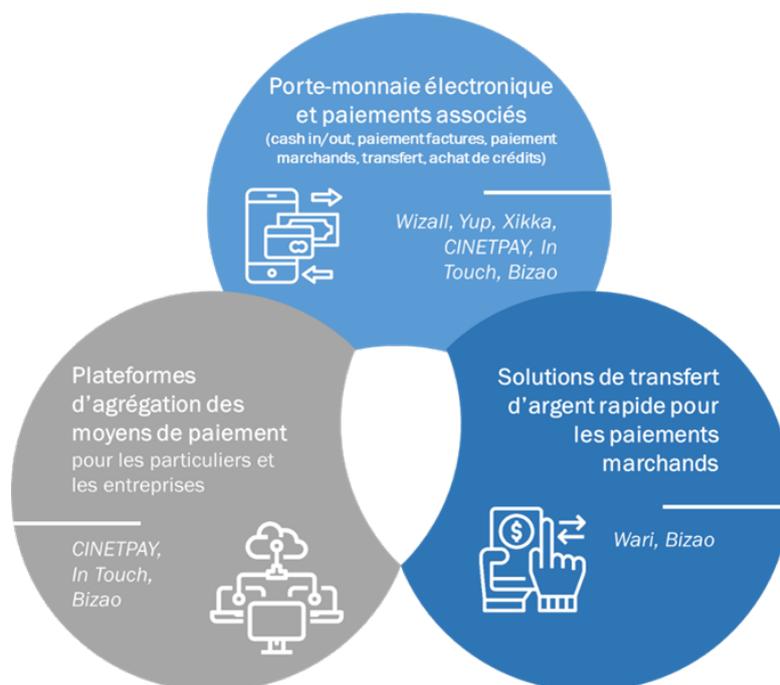
L'encadrement du secteur des fintechs représente une priorité pour l'APIF-CI. Pour mieux planifier efficacement les prochaines actions à l'endroit de ce secteur, l'APIF-CI a bénéficié d'une assistance technique de la Banque mondiale pour la réalisation d'une étude panoramique sur les fintechs en Côte d'Ivoire.

Lancée le 9 juillet 2020 lors d'un premier atelier virtuel ayant réuni l'ensemble des acteurs de l'écosystème, l'étude avait pour objectifs de réaliser un diagnostic du secteur de la fintech et de faire des recommandations en vue de la mise en place d'un

écosystème des fintechs catalyseur de l'inclusion financière. L'étude a fait l'objet d'une restitution lors d'un second atelier virtuel organisé le 17 décembre 2020.

Il ressort des conclusions de cette étude, entre autres, qu'en 2020, trente-sept (37) fintechs exercent en Côte d'Ivoire. Les principales offres portent sur les portefeuilles électroniques et les paiements associés ; les plateformes d'agrégation des moyens de paiements et des solutions de transfert rapide d'argent (voir figure 1).

Figure n° 1 : Principales prestations offertes par les fintechs en Côte d'Ivoire

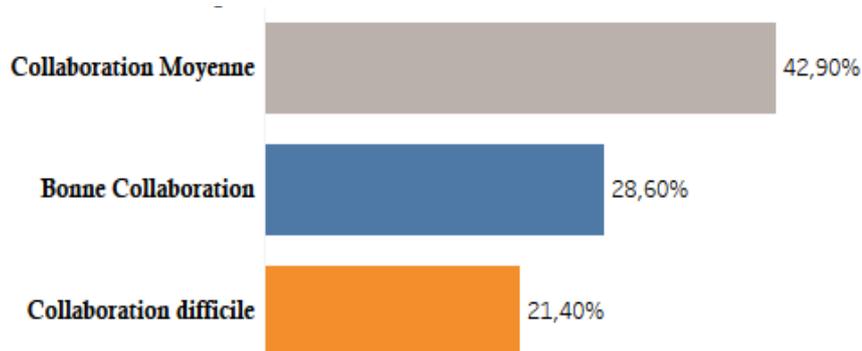


Source : Rapport de l'étude panoramique sur les fintechs en Côte d'Ivoire (Déc 2020)

En marge de l'étude, un sondage a été réalisé à partir d'un échantillon représentatif de fintechs. Les questions se rapportaient à plusieurs domaines au nombre desquels la perception par les fintechs interrogées sur :

- l'impact de la COVID 19 sur leurs activités ;
 - l'impact des mesures prises par la BCEAO en réponse à la crise sanitaire ;
 - l'impact de la libéralisation des codes USSD.
- leur collaboration avec les banques ;

Figure n° 2 : Perception par les fintechs de leur collaboration avec les banques

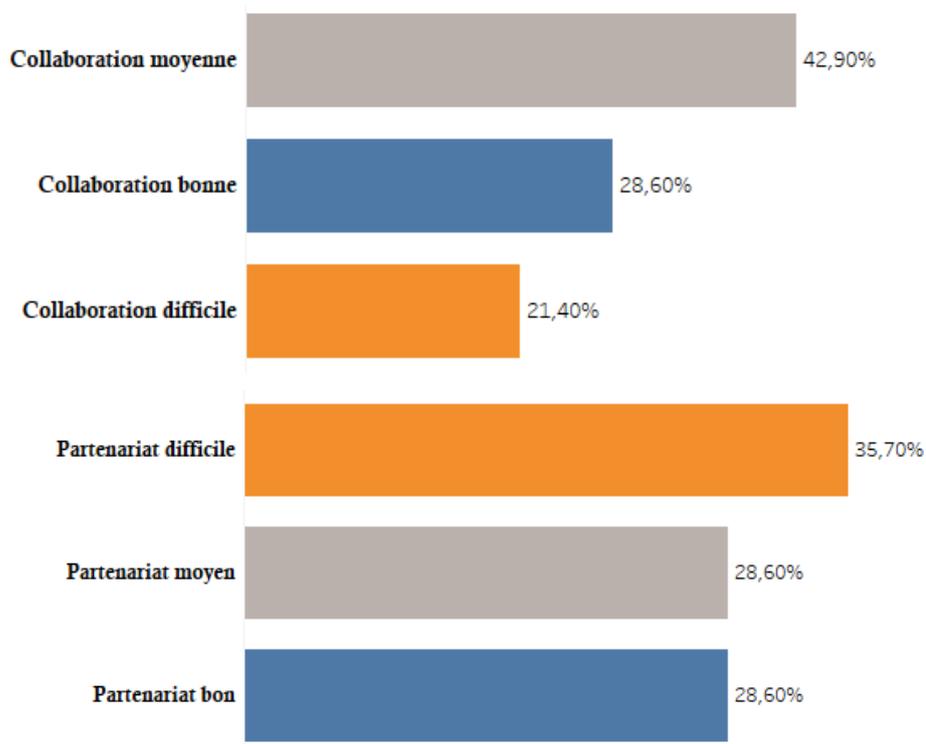


Source : Rapport de l'étude panoramique sur les fintechs en Côte d'Ivoire (Déc 2020)

La majorité des fintechs (42,9%) jugent leur collaboration avec les banques moyennement satisfaisante, tandis que 28,6% la trouvent bonne.

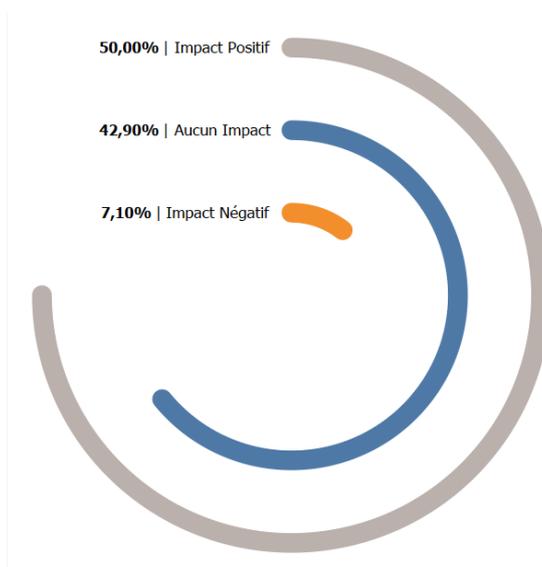
Cependant, 21,4% parmi elles estiment que cette collaboration est difficile.

Figure n° 3 : Perception par les fintechs de leur collaboration avec les EME



Source : Rapport de l'étude panoramique sur les fintechs en Côte d'Ivoire (Déc 2020)

Figure n° 4 : Perception par les fintechs des effets des mesures prises par la BCEAO en réponse à la Covid-19

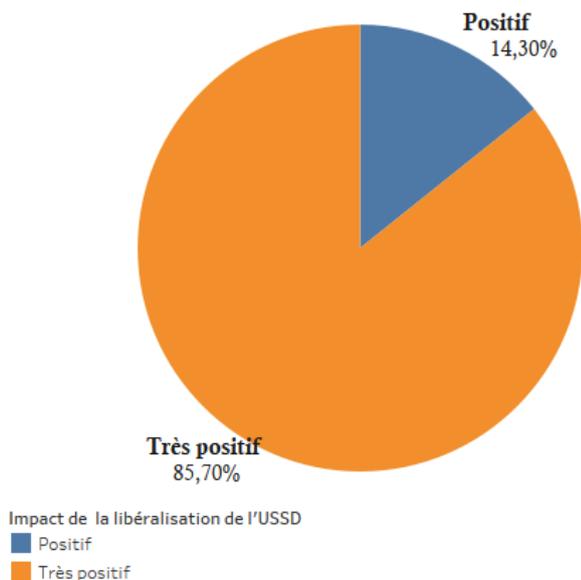


Source : Rapport de l'étude panoramique sur les Fintechs en Côte d'Ivoire (Déc 2020)

La majorité des fintechs (50,0%) perçoivent un effet positif des mesures prises par la BCEAO relativement à la Covid-19. Cependant, 42,9% des

fintechs interrogées n'ont ressenti aucun effet de ces mesures, alors que 7,1% perçoivent un effet négatif.

Figure n° 5 : Opinion des fintechs sur les effets de la libéralisation de l'accès aux codes USSD

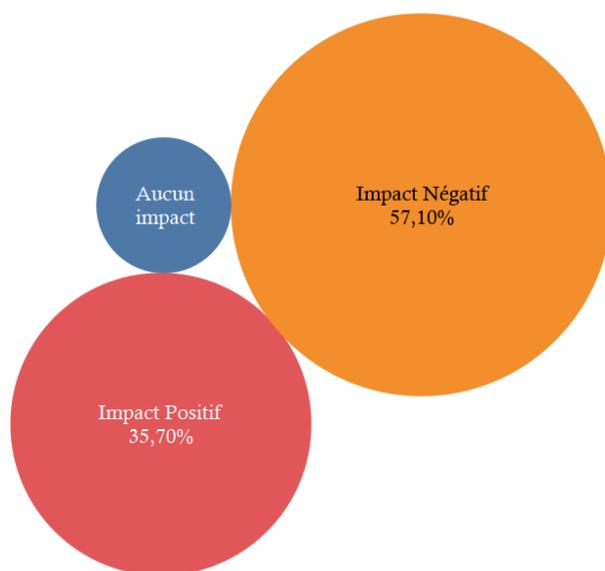


« Pour l'ensemble des fintechs, la libération des codes USSD aura un impact très positif sur le secteur »

Cette mesure offre en effet, l'opportunité de développer des services avec une valeur ajoutée pour une grande cible, au regard du fort taux de pénétration de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire.

Source : Rapport de l'étude panoramique sur les fintechs en Côte d'Ivoire (Déc 2020)

Figure n° 6 : Opinion des fintechs sur les effets de la Covid-19 sur leurs activités



« L'impact de la COVID 19 a été ressenti différemment par les acteurs du Secteur »

Pour la majorité des fintechs (57,1%) la pandémie a eu un effet négatif ; tandis que 35,7% prétendent avoir ressenti un effet positif sur leurs activités, avec notamment une augmentation de l'ouverture des comptes en ligne et la volonté de numérisation des paiements.

Une minorité de fintechs 7,2% affirment n'avoir ressenti aucun effet.

Source : Rapport de l'étude panoramique sur les fintechs en Côte d'Ivoire (Déc 2020)

L'étude panoramique sur les fintechs fait plusieurs recommandations en vue d'un secteur des fintechs plus dynamique et mieux structuré devant concourir

à l'atteinte des objectifs d'inclusion financière. (Rapport disponible à cette adresse²).

² <https://apif.finances.gouv.ci/publications/130-cote-d-ivoire-fintech-diagnostic-de-l-ecosysteme-des-fintechs-par-le-groupe-de-la-banque-mondiale-gbm>

d- Transformation digitale des flux de recettes et dépenses

- Net-Collect Services

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), conformément à ses objectifs de digitalisation de ses outils de travail, s'est engagée dans la mise en place d'une plateforme digitale dénommée « Net-Collect Services ». Cette plateforme a pour objet la digitalisation du système de recouvrement des recettes propres des collectivités territoriales.

La mise en œuvre du projet s'inscrit dans un cadre de partenariat signé entre le Trésor Public et l'entreprise BMI-CI FINANCE SA, en vue du déploiement du système dans l'ensemble des collectivités territoriales et de l'encadrement du processus de recouvrement des recettes sur la plateforme « Net Collect Services », en rapport avec la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL).

Cet outil offre entre autres les avantages suivants :

- la modernisation du système de collecte et de recouvrement des recettes des collectivités territoriales ;
- la maîtrise de l'assiette des contribuables des collectivités territoriales à travers un

La phase d'extension du projet Net-Collect Services a permis à fin décembre 2020 de connecter vingt-sept (27) communes et une (1) région. Toutefois, pour certaines communes connectées, la collecte électronique des recettes n'était pas opérationnelle à

recensement continu et l'identification des opérateurs par cartes électroniques ;

- une meilleure gestion de la migration des contribuables ;
- la réduction de la déperdition des recettes liée à la manipulation des espèces ;
- l'accroissement significatif des recettes des collectivités territoriales ;
- le suivi en temps réel du processus de recouvrement des différents acteurs (le comptable public, le régisseur des recettes, l'ordonnateur de la collectivité et les services financiers de la collectivité, ainsi que la tutelle) ;
- la fluidité du circuit de collecte des recettes des collectivités territoriales ;
- la maîtrise du potentiel économique des collectivités territoriales et des prévisions budgétaires en recettes ;
- la production de statistiques fiables en temps réel.

fin 2020. Il s'agit de Jacquville, San-Pedro, Bonoua et Yamoussoukro.

Le nombre total de contribuables évalué à 37 209 à fin 2020 se répartit par collectivité territoriale comme suit :

Tableau n° 2 : Nombre de contribuables par collectivité connectée au Net-Collect Services

N°	Collectivité territoriale	Nombre de contribuables	N°	Collectivité territoriale	Nombre de contribuables
1	Commune Abengourou	5 921	15	Commune de Jacquville	-
2	Commune Brobo	260	16	Commune de Koro	125
3	Commune d'Ayamé	287	17	Commune de San-Pedro	-
4	Commune d'Adiaké	731	18	Commune de Séguéla	1 072
5	Commune d'Agboville	2 206	19	Commune de Sipilou	220
6	Commune d'Azaguié	1 612	20	Commune de Songon	1 232
7	Commune de Biankouma	594	21	Commune de Tiassalé	514
8	Commune de Bingerville	3 190	22	Commune de Touba	667
9	Commune de Bolequin	706	23	Commune de Toulepleu	284
10	Commune de Bonoua	-	24	Commune de Toumodi	2758
11	Commune de Buyo	436	25	Commune de Yakasse-Attobrou	718
12	Commune de Danané	1 454	26	Commune de Yamoussoukro	-
13	Commune de Gagnoa	6 885	27	Commune de Zouan-Hounien	818
14	Commune de Grand-Bassam	2 403	28	Région de San-Pedro	2 116

Source : DGTCP/PGSP

Le Net Collect Services améliore l'inclusion financière à travers l'accroissement des flux P2G et B2G. Il favorise la réduction de l'usage du cash et le développement des paiements numériques par les PME et les acteurs du secteur informel.

A cet égard, dans le cadre de ses missions de recherche de financement pour les projets d'inclusion financière, l'APIF-CI a mobilisé des

- **TresorPay – TresorMoney**

Dans le cadre de la digitalisation des moyens d'encaissement des recettes et de paiement des dépenses, le Trésor Public a mis en place la plateforme électronique dénommée TresorPay - TresorMoney.

L'objectif de ce projet innovant est de mettre en place une plateforme dématérialisée et sécurisée de paiement électronique des diverses taxes, recettes fiscales et non fiscales visant d'une part à s'assurer de la disponibilité des fonds collectés, à réduire considérablement l'utilisation des fonds en

ressources auprès de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) où elle assure le rôle de point focal sur la numérisation des paiements de l'Etat. Les ressources mobilisées permettent d'apporter un appui au Trésor Public en vue du déploiement du projet à l'ensemble des collectivités territoriales.

numéraire et d'autre part à favoriser l'inclusion financière en permettant à la population d'avoir un compte virtuel sur cette plateforme.

TresorPay servira à dématérialiser les paiements et les encaissements effectués dans les guichets du Trésor Public (paiement des bourses des étudiants, paiement des frais de mission, recouvrement des recettes de l'Etat, etc.). Elle permettra d'implémenter divers canaux de paiements électroniques tels que le Mobile Money, les cartes Visa et Mastercard et les Terminaux de Paiement Electronique (TPE).

Suite aux différents tests concluants effectués sur les fonctionnalités, la plateforme a été mise en production le 23 juillet 2020.

Cette plateforme favorisera l'accès aux services financiers à travers l'ouverture de comptes au

bénéfice des publics cibles composés entre autres d'élèves et étudiants, des contribuables, de personnes morales et de l'ensemble des usagers du Trésor Public.

e- Digitalisation de la déclaration des impôts et des paiements de douane

- E-impôts

La plateforme « e-impôts » est un outil de dématérialisation des procédures dans l'administration fiscale ivoirienne qui permet de faciliter aux contribuables les interactions avec l'administration et de réduire le temps consacré à leur gestion fiscale.

Avec plus de 3 155 contribuables adhérents depuis son lancement en 2017, la plateforme a permis de collecter plus de 1093 milliards de FCFA en 2018, ce qui représente 33% des recettes globales.

Figure n° 7 Répartition des contribuables selon le type de paiement

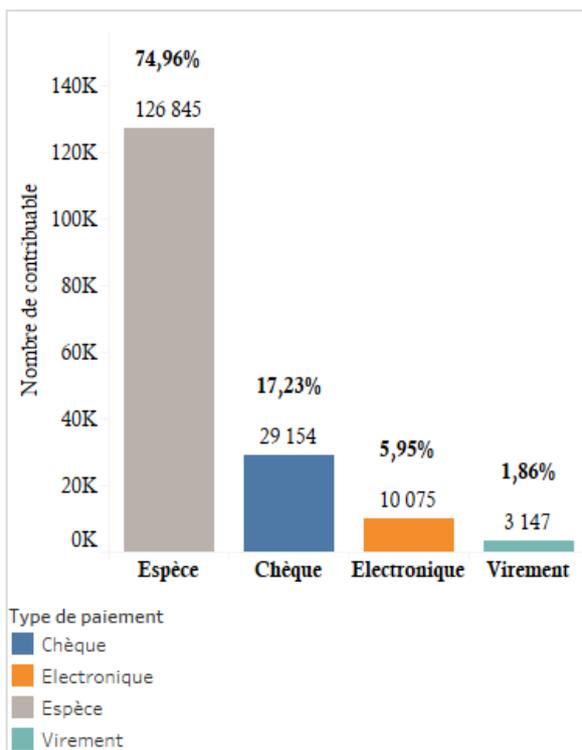
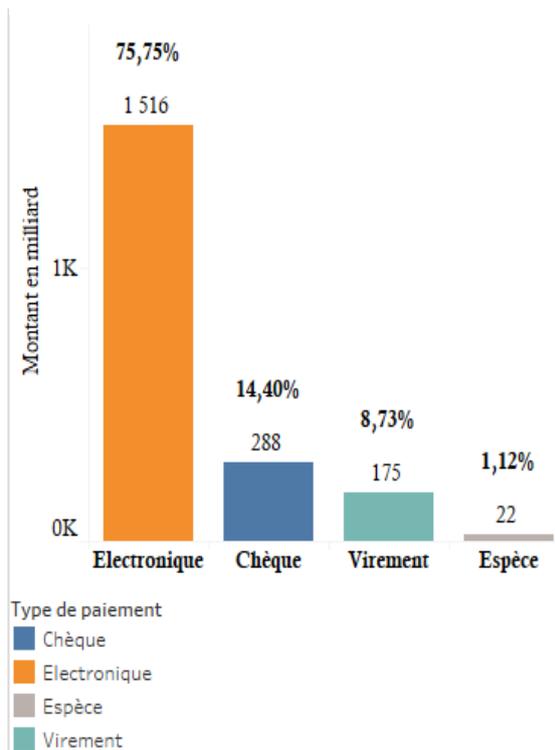


Figure n° 8 : Répartition des montants des impôts selon le type de paiement



Source : MBPE

La mise en œuvre effective de la plateforme e-impôt en 2020 a permis une collecte des impôts principalement via les moyens électroniques (75,75% des montants collectés). Toutefois, le

nombre de contribuables qui continuent à effectuer des paiements en espèces demeure important. Cela est dû essentiellement au fait que la phase d'extension a été entamée seulement en 2020.

L'évolution de la transition des paiements en espèces vers les paiements digitaux devrait être mieux perçue après une période d'observation d'au moins trois ans à compter de la date de la mise à l'échelle de la plateforme.

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, cette plateforme, a enregistré plusieurs innovations notamment :

1. la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité pour le paiement de l'impôt foncier;

- **GUCE**

Le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) a été initialement développé par la société Webb Fontaine Group depuis 2013. Il a été ensuite concédé à la société GUCE CI SA en juillet 2019, qui l'exploite depuis cette date.

Deux types de déclarations en douane sont soumis au service via le GUCE : (i) les manifestes ; (ii) les déclarations en détail.

Les manifestes à la douane sont soumis à travers le module « e-manifeste » fonctionnel depuis 2014. En octobre 2020 environ 80% des manifestes maritimes sont traités via le GUCE. Toutefois l'étude diagnostique réalisée par la Société Financière Internationale (SFI) a révélé quelques insuffisances notamment les difficultés d'accès au réseau internet et les lenteurs observées lors de la transmission de gros manifestes.

Quant aux déclarations en détail elles sont soumises via le module « e-dau » opérationnel depuis 2015 avec l'intégration des différents régimes se faisant

2. la mise en production de la fonctionnalité « télé-liasse » qui permet aux contribuables de transmettre en ligne leurs états financiers après avis d'un Expert-Comptable ;
3. la mise en ligne de l'espace des Centres de Gestion Agréés (CGA) en vue de faciliter l'accès à l'ensemble des dossiers fiscaux de leurs clients.

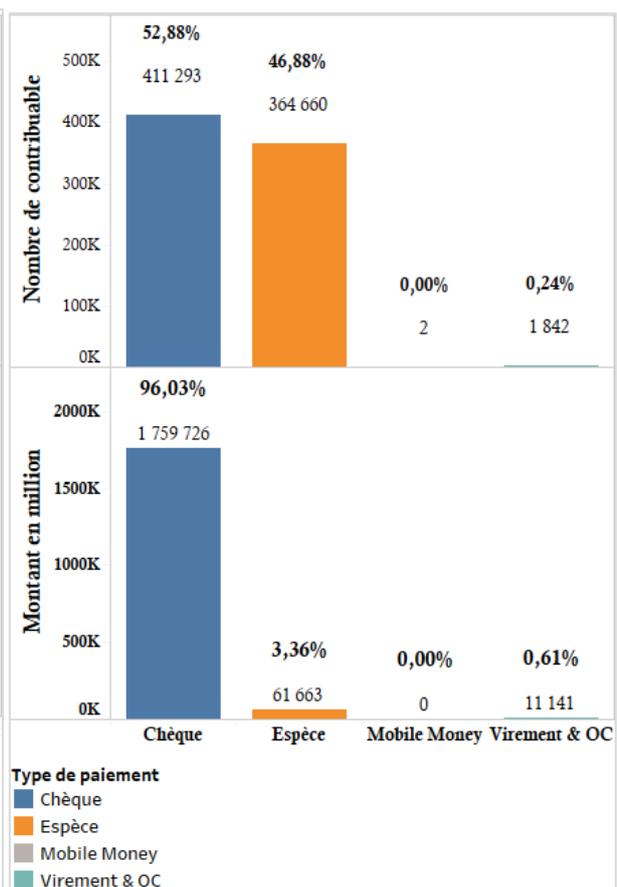
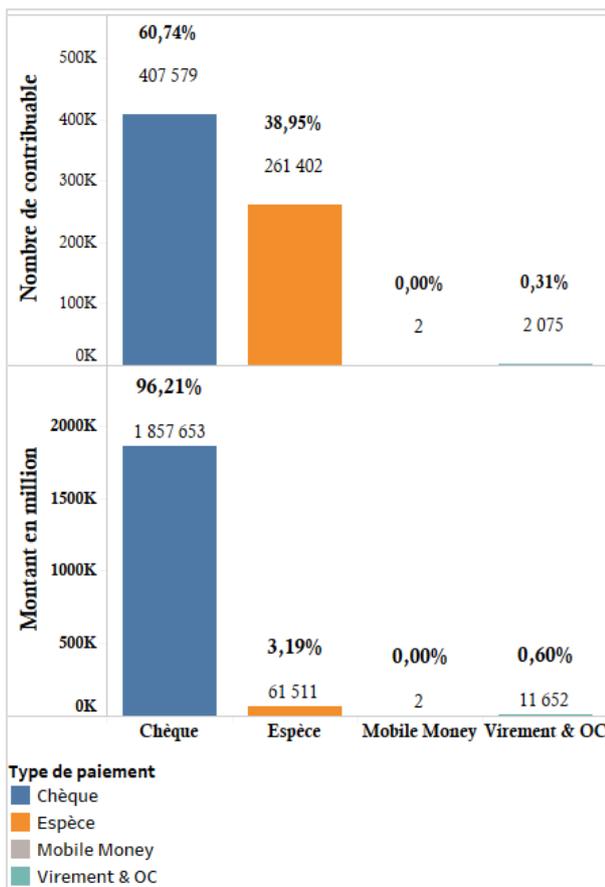
par montée en charge progressive. Selon le rapport de l'état d'avancement d'octobre 2020 seuls les régimes douaniers liés au traitement des produits pétroliers et ceux des véhicules ne sont pas encore intégrés à ce jour.

Les règlements en ligne sont effectués via le module « e-paiement » finalisé depuis 2016. Une phase pilote réalisée sur la période d'octobre 2016 à juin 2017 révèle la faible implication des banques commerciales pour mettre à niveau leurs différents environnements techniques afin de les rendre accessibles au GUCE.

Par ailleurs les statistiques relatives aux contribuables et les montants équivalents sur la période font état d'une prépondérance de paiement par chèque. 52,88% des paiements sont effectués via chèque en 2019 contre 60,74% en 2020. Ce mode de règlement connaît une hausse et constitue le principal mode des montants recouvrés.

Figure n° 10 : Répartition des contribuables et des montants selon le type de paiement en 2020

Figure n° 9 : Répartition des contribuables et des montants selon le type de paiement en 2019



Source : MBPE

f- Numérisation des services postaux

La Poste de Côte d'Ivoire s'est également inscrite dans une dynamique de modernisation pour la digitalisation de ses services. En partenariat avec un agrégateur de moyen de paiement, la Poste a développé et mis en place un guichet électronique de demande de documents administratifs, dénommé « Documents.ci ».

Grâce à cette interface, le citoyen peut effectuer en ligne et à distance, la demande de tout document administratif (acte de naissance, de mariage, certificat de nationalité, casier judiciaire...) et effectuer le paiement de manière rapide et sécurisée via mobile money (Orange, MTN, Moov), Visa, Mastercard et Kash Kash.

Les statistiques disponibles sur l'utilisation de cette plateforme révèlent qu'en 2020, la plateforme a

enregistré plus de 1 200 commandes en moyenne par mois, contre plus de 1 000 en 2019 et plus de 500 en 2018.

S'agissant du chiffre d'affaires, tout paiement confondu, il atteint plus de 115 millions de FCFA en 2020 contre 69 millions de FCFA en 2019 et 54 millions en 2018.

Quant aux paiements en ligne, ils ne représentent que 3% maximum des commandes réparties entre le mobile money à hauteur de 90% et 10% pour les cartes Visa. Le reste des paiements est en espèces vu la préférence des clients à se rendre en agence postale.

g- Commerce électronique

L'initiative « eTrade for all » vise à renforcer la capacité des pays en développement à s'engager dans le commerce électronique. Dans le cadre de cette initiative, il a été réalisé sur la période de mars à novembre 2020 par l'Etat de Côte d'Ivoire avec l'appui de la CNUCED et l'UPU, une évaluation qui a consisté à identifier les opportunités, défis et actions nécessaires pour améliorer l'écosystème du commerce électronique dans le pays.

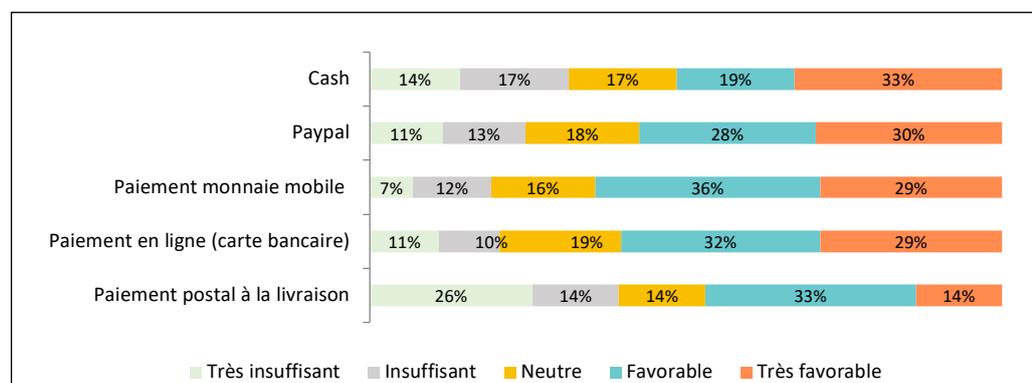
Les résultats de cette étude³ indiquent que les paiements réalisés dans le cadre du commerce électronique se font pour l'essentiel en liquide (cash).

Le paiement mobile est pour sa part évalué comme le mode de paiement le plus sûr et le deuxième mode de paiement le plus fiable (après le paiement liquide) si l'on cumule les avis « favorables » et « très favorables ».

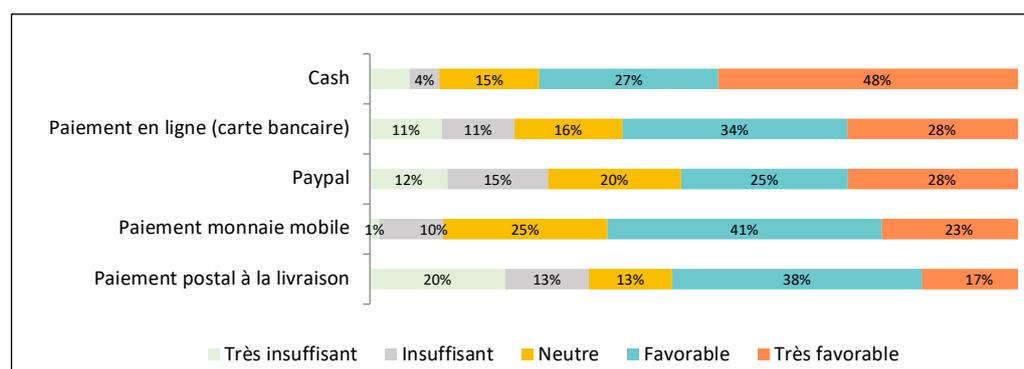
Par ailleurs, le paiement via mobile demeure le deuxième mode de paiement le plus accessible et le plus coûteux après le paiement par cash (voir graphique 11.c et 11.d). Ces résultats corroborent le fort taux de pénétration de la téléphonie mobile (de 143% à fin 2019 à 145,5% au 30 septembre 2020)⁴ et l'adoption croissante du mobile money au sein des populations.

Figure n° 11 : Appréciation de la performance des différents modes de paiement pour le commerce électronique

11.a. Sécurité du mode de paiement



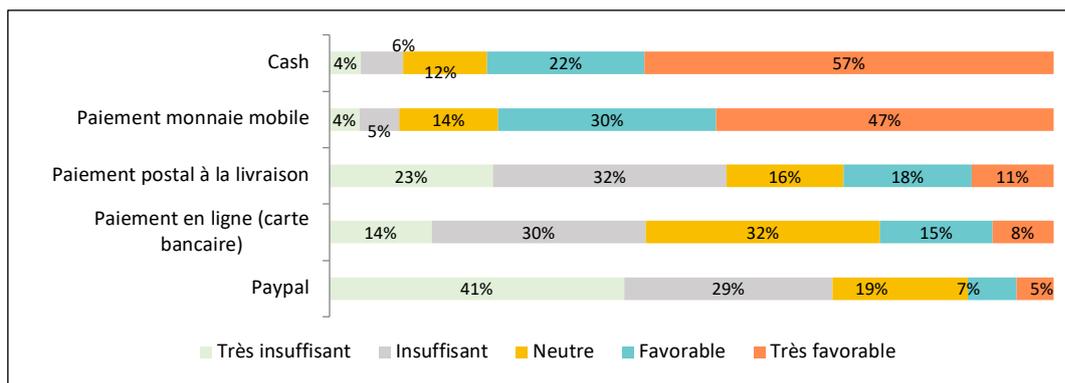
11.b. Fiabilité du mode de paiement



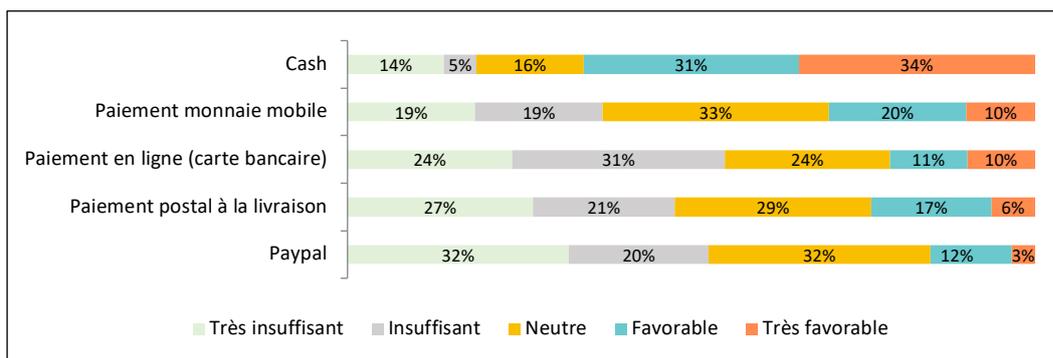
³ Ses résultats sont basés sur l'analyse d'un échantillon de 74 acteurs du privé ayant répondu aux questionnaires

⁴ ARTCI (Rapport statistiques annuel 2019 & Statistiques trimestrielles au 30 septembre 2020)

11.c Accessibilité du mode de paiement



11.d. Coût du mode de paiement



Source : CNUCED

h. Libéralisation de l'accès aux codes USSD

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) est l'organe qui régule les activités des opérateurs de téléphonie mobile en Côte d'Ivoire. Avec l'essor des services financiers numériques développés par les opérateurs de téléphonie mobile, l'ARTCI joue un rôle important en matière de promotion de l'inclusion financière.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIF 2019-2024, l'APIF-CI collabore avec l'ARTCI sur les axes relatifs au développement des services financiers numériques et à la réglementation.

Conformément aux orientations du Gouvernement en matière de libéralisation de l'accès des fournisseurs de services à valeur ajoutée, l'APIF-CI a tenu plusieurs séances de travail avec l'ARTCI. Aux termes de ces séances, le Conseil de régulation de l'ARTCI a pris la Décision n°2020-0597 en date

du 09 septembre 2020 définissant les modalités d'attribution de ressources en numérotation pour les codes USSD destinés à la fourniture de services à valeur ajoutée.

En effet, l'accès aux codes USSD est essentiel pour le développement des services financiers numériques à valeur ajoutée notamment les services financiers mobiles qui constituent un instrument majeur de développement de l'inclusion financière souhaitée par le Gouvernement. Cette décision permettra d'assurer un accès équitable, transparent et non discriminatoire aux autres acteurs notamment des fintechs pour le développement d'offre de produits et services financiers abordables aux populations. Toutefois, celle-ci devrait être renforcée par l'établissement d'une grille tarifaire abordable pour l'accès aux codes USSD.

Véritables acteurs de la mise en œuvre d'initiatives et du cadre règlementaire de la finance numérique, les acteurs gouvernementaux sont également accompagnés dans leurs actions par des acteurs issus du secteur privé comprenant notamment les banques, les systèmes financiers décentralisés et les fintechs.

1.1.2. Initiatives des acteurs du secteur privé

Dans le secteur privé, plusieurs institutions ont mené des actions en faveur de l'inclusion financière, plus particulièrement avec un accent orienté sur le volet numérique. Quelques-unes des initiatives menées par des institutions sont présentées ci-après.



Suite à l'obtention de son agrément bancaire auprès de la BCEAO en 2019, Orange Bank Africa (OBA) a démarré ses activités en Côte d'Ivoire depuis le 23 juillet 2020. Avec une offre orientée purement sur le digital, OBA compte contribuer au renforcement de l'inclusion financière en Afrique en donnant la possibilité aux clients de bénéficier de produits d'épargne rémunérée et de crédits à partir de 5 000 FCFA disponibles depuis leur téléphone portable.



Deuxième filiale du Groupe Panafricain, Ecobank Côte d'Ivoire est installée dans le pays depuis 1989. En plus des activités bancaires classiques, l'institution se veut être un acteur majeur de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire à travers la mise en place de produits et services financiers digitaux dédiés à des catégories d'acteurs économiques



A travers sa nouvelle banque virtuelle, la Standard Chartered offre une gamme variée de produits digitaux à sa clientèle avec la possibilité d'ouvrir le compte en ligne et d'effectuer des transactions sans déplacement au moyen d'une application téléchargeable sur tous les supports de smartphones. Les cartes Visa de la banque permettent d'effectuer des retraits dans tous les guichets bancaires sans frais et d'effectuer des dépôts dans tous les GAB/DAB de son réseau. La banque offre également l'avantage au client de lier son compte courant à son compte Orange Money.



La plateforme Green-Pay développée grâce au partenariat de plusieurs opérateurs intègre des modes de paiements digitaux sans frais. Cette plateforme interopérable intègre les moyens de paiement que sont Orange Money, MTN Money, les cartes de crédits Visa et Mastercard sur un terminal de paiement électronique de l'entreprise. Ce partenariat implique également Ecobank, Mansa Bank et eMoney Solutions. Le lancement des activités de la plateforme a été effectué le 22 octobre 2020 via le réseau de distribution Shell de Vivo Energy.



Xikka Money Circulation est une plateforme Internet qui permet à tout client ou partenaire de faire des transactions financières à destination d'un client ou d'une institution et vice-versa. Cette plateforme est accessible par un lien internet qui interagit avec le réseau d'agences partenaires qui distribue les services. Les clients particuliers peuvent utiliser les services à travers Xikka Mobile, l'application destinée aux smartphones Android tandis que les clients qui ne disposent pas d'internet ou de smartphone effectuent leurs opérations uniquement en agence. La plateforme Xikka Money Circulation offre plusieurs services dont les transferts et retraits d'argent, les paiements de factures, les paiements de masse et les rechargements de cartes bancaires.

Conformément à l'orientation de l'action gouvernementale en 2020 traduite par la Communication en Conseil des Ministres du 04 mars 2020, plusieurs services administratifs ont mis en œuvre des initiatives de digitalisation des paiements dont TresorPay-TresorMoney, Net-Collect Services, E-impôts et le GUCE.

Encore en phase de démarrage pour la majorité d'entre elles, ces initiatives devraient dans les trois prochaines années permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre un taux de digitalisation des flux financiers gouvernementaux d'au moins 80%.

En outre, dans le but d'accroître la fourniture de services financiers numériques, le cadre réglementaire a connu une modification avec la prise de la Décision n°2020-0597 de l'ARTCI en date du 09 septembre 2020. Cette décision est en phase avec les orientations du Gouvernement dans la mesure où elle favorise désormais l'accès aux codes USSD aux fournisseurs de services à valeur ajoutée dont les fintechs.

De plus, afin de mieux cerner le secteur des fintechs et lui permettre de contribuer efficacement à l'amélioration du taux d'inclusion financière, l'APIF-CI a conduit une étude au cours de l'année avec l'appui de la Banque Mondiale. La mise en œuvre des recommandations de cette étude permettra l'essor de ce secteur et la fourniture d'offres de services financiers diversifiés et accessibles aux populations exclues du système financier classique.

Par ailleurs, le secteur privé n'est pas resté en marge de cette dynamique de digitalisation des services financiers. Plusieurs initiatives d'institutions financières ont été enregistrées notamment les services financiers entièrement digitaux proposés ; celles-ci contribuant ainsi à l'inclusion financière.

Au total, des avancées majeures ont été enregistrées selon les orientations du Gouvernement. Les efforts entrepris devront être poursuivis par les acteurs afin d'améliorer significativement les performances en matière de développement de la finance numérique.







I.2. EDUCATION FINANCIERE DES POPULATIONS ET PROTECTION DES CLIENTS

Outre, l'accent mis sur la finance digitale, l'acquisition des compétences financières par les populations demeure un objectif à atteindre pour la protection des clients des institutions financières et une meilleure compétitivité du système financier.

Les activités d'éducation financière s'inscrivent dans le cadre du Programme National d'Éducation Financière (PNEF 2019-2024) qui relèvent de l'axe stratégique 3 de la SNIF 2019-2024 : « Protection des clients et éducation financière ».

L'objectif de ce programme clé de la SNIF est de permettre aux populations cibles, notamment les jeunes, les femmes et les producteurs ruraux, d'acquérir les compétences nécessaires pour mieux appréhender le système financier.

L'adoption du PNEF en Conseil des Ministres, le 26 février 2020 a marqué le début de sa mise en œuvre. La mobilisation des ressources effectuée auprès des bailleurs (Banque Mondiale, Alliance pour l'Inclusion Financière, Organisation Internationale du Travail) a permis la réalisation d'un certain nombre d'activités.

1.2.1 Atelier de cadrage sur les modules d'éducation financière

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNEF, un atelier de cadrage pour l'élaboration des modules, outils et supports d'éducation financière a été organisé du 21 au 24 juillet 2020 à Grand-Bassam, avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le PAGDS.

L'atelier⁵ a enregistré la participation d'experts internationaux de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Banque Centrale de Tunisie et la Fondation Marocaine d'Education Financière.

Les travaux ont abouti à la définition des thématiques prioritaires pour l'élaboration des

modules et les approches de formation ainsi que pour la diffusion de ces modules en fonction des groupes cibles, notamment :

- la planification et la budgétisation ;
- la gestion de l'argent et des imprévus ;
- les offres de services et produits financiers adaptés aux besoins des cibles ;
- l'épargne et le crédit ;
- le renforcement des capacités entrepreneuriales ;
- la préparation à la retraite ;
- etc.

S'agissant des canaux de distribution, l'apprentissage participatif et le partage d'expériences ont été priorités. Les règles pédagogiques seront prises en compte lors de la conception et de l'élaboration des modules, outils et supports de formation en éducation financière ainsi que, lors de la hiérarchisation et de la structuration des modules en vue d'atteindre un changement de comportement des populations cibles.

⁵ Le rapport de l'atelier est disponible à l'adresse suivante : (<https://apif.finances.gov.ci/publications/108>

-rapport-general-de-l-atelier-d-orientation-pour-l-elaboration-des-modules-en-education-financiere)





1.2.3. Lancement du projet « Compétences de vie et Éducation Financière à travers le genre »

Le projet « Compétences de vie et Éducation Financière à travers le genre » organisé par INADES Formation, le Programme d'Éducation Financière (PEF) et Aflatoun International a été officiellement lancé le 13 août 2020 sous l'égide de l'APIF-CI.

Ce projet vise à offrir sur une durée prédéfinie une éducation sociale et financière à environ 12 000 jeunes au Mozambique, au Kenya, et en Côte d'Ivoire. La mise en œuvre de ce projet est basée sur le modèle d'éducation financière des jeunes développé par l'ONG Aflatoun International.

Les recommandations issues de cet atelier portent sur : (i) la nécessité d'associer les organisations de la jeunesse à la mise en œuvre du projet ; (ii) le besoin de réaliser des projets pilotes d'accompagnement socio-professionnel au profit des bénéficiaires, (iii) la nécessité d'élaborer une stratégie d'appropriation de l'éducation financière dans la cellule familiale à l'échelle nationale. Par ailleurs, cette initiative offre l'avantage de préparer les futures générations afin de faciliter leur inclusion financière.

Suite au lancement de ce projet, un atelier de contextualisation du Curriculum Aflateen 2.0. a été organisé le 3 décembre 2020 sur les modalités de sa mise en œuvre au niveau de la Côte d'Ivoire. Les recommandations issues des travaux de cet atelier ont porté sur la nécessité d'adapter les modules Aflateen 2.0 au contexte de la Côte d'Ivoire. A cet effet, deux thématiques supplémentaires ont été identifiées au regard de leur impact négatif sur la jeunesse ivoirienne. Il s'agit de la cybersécurité et de la cyber prostitution. Ces deux thématiques devront faire l'objet de modules de formation à élaborer pour les jeunes de 14 à 19 ans.

Encadré n° 2 : Programme d'Éducation Financière (PEF)

Le Programme d'Éducation Financière (PEF) est une initiative du Ministère en charge de l'Éducation Nationale destiné à donner une culture financière de base aux élèves et aux personnels enseignants et d'encadrement. Il a pour but de :

- développer chez la cible, des compétences sociales civiques et humaines associées à l'argent ;
- familiariser les groupes cibles au services financiers élémentaires et aux outils appropriés à la gestion de leurs finances personnelles ;
- développer la culture de l'épargne et de l'investissement chez le groupe cible
- promouvoir l'inclusion financière des jeunes.

L'APIF-CI travaille en collaboration avec le PEF dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Éducation Financière (PNEF).



1.2.4. Protection des clients et médiation financière

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIF 2019-2024, l'APIF-CI collabore avec l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF-CI) sur les problématiques de la protection des clients. En effet, l'OQSF-CI joue un rôle essentiel en matière de Aussi l'APIF-CI, dans sa mission de développement de partenariats avec les acteurs a mis en relation la fintech Proto, spécialisée dans le développement, entre autres, des plateformes numériques de gestion des plaintes des usagers des services financiers et Sur ladite plateforme, les canaux de communication les plus utilisés dans le cadre de la médiation financière auprès de l'OQSF-CI sont le téléphone En ce qui concerne la typologie des préoccupations, quasiment 2/3 de celles-ci portent sur la demande de renseignements tandis que le reste ne concerne que S'agissant des délais d'exécution, selon ses règles de médiation, l'OQSF-CI dispose, en principe, de 90 jours pour formuler un avis écrit définitif aux parties,

promotion de l'inclusion financière dans la mesure où elle veille notamment à la qualité des services financiers, à l'amélioration de la relation entre institutions financières et usagers et à la médiation financière en cas de litige.

l'OQSF-CI pour le déploiement d'une plateforme automatisée de gestion des plaintes des usagers des services financiers. Un Mémoire d'Entente (MoU) entre l'OQSF-CI et la fintech Proto a été signé à cet effet en novembre 2020.

(26,9%), le déplacement dans les locaux de l'Observatoire (23,1%), le courriel (9,6%) et l'outil web de gestion des plaintes (40,4%).

les cas de plaintes. Les préoccupations portent majoritairement sur le secteur bancaire (90,4%), suivi de celui de la microfinance (9,6%).

après avoir reçu tous les renseignements nécessaires au traitement de la plainte.

Au 30 novembre 2020, les diligences de conciliation et de médiation mises en œuvre, relativement aux 37 dossiers clos, ont duré 68 jours, en moyenne, contre 73 jours à fin 2019.



Le Programme National d'Éducation Financière (PNEF) connaît un début de mise en œuvre avec le démarrage des activités pour l'élaboration des modules d'éducation financière adaptés aux besoins des cibles visées.

Par ailleurs, des activités en matière d'éducation financière de certains acteurs ont été initiées notamment par le PEF, acteur clé de la mise en œuvre du PNEF en particulier pour la cible de jeunes en milieu scolaire.

En outre, la mise en place d'une plateforme de gestion des plaintes par l'OQSF-CI, marque le démarrage des activités relatives à la médiation financière et la protection des clients qui permettront à terme d'améliorer la qualité des services financiers.

En ce qui concerne le plan d'actions du PNEF, la phase d'élaboration de modules d'éducation financière sera suivie de la formation des formateurs ; des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation prévues pour 2021. La médiation financière est effective et devrait être davantage déployée.



I.3. AUTRES ACTIVITES

1.3.1. Règlementation

a. Création d'un comité fintech

Dans la droite ligne des perspectives issues de la conférence internationale sur les entreprises des technologies financières (FinTech) tenue les 30 et 31 octobre 2019 dont l'objectif était de créer un cadre d'échanges et de partage d'expériences en matière de régulation et de supervision des fintechs, la BCEAO a pris la Décision n°067-02-2020 du 18 février 2020 pour la mise en place d'un "Comité FinTech" en son sein.

Ce Comité a pour mission de promouvoir le développement harmonieux des "FinTech" dans l'UEMOA à travers notamment l'adaptation du cadre réglementaire en vigueur.

Encadré n° 3 : La BCEAO et l'inclusion financière

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a élaboré une Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) de laquelle découlent les stratégies nationales d'inclusion financière des États membres de l'UEMOA.

La vision des Autorités de l'UEMOA en matière d'inclusion financière est d'offrir un accès permanent aux services financiers et une utilisation effective, par les populations de l'UEMOA, d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables.

Pour atteindre les objectifs d'inclusion financière dans les Etats membres, la BCEAO a pour mission de mettre en place un cadre réglementaire adéquat. Ainsi, face aux avancées technologiques récentes et au développement des services financiers numériques innovants, le défi de l'adaptation du cadre réglementaire reste encore à relever.

b. Mesures contre l'impact de la Covid-19

Face aux effets négatifs de la Covid-19 sur l'activité économique, la BCEAO a pris un ensemble de mesures en faveur du secteur financier. Ces mesures visent à atténuer l'impact de la COVID 19 sur le secteur financier et le financement de l'activité économique.

- *Avis N° 004-03-2020 relatif aux mesures de promotion des paiements électroniques dans le contexte de la lutte contre la propagation de la Covid-19, en date du 01 avril 2020.*

Cette mesure a pour objectif entre autres de limiter les contacts entre les personnes grâce à la réduction de l'usage du cash en faveur des paiements électroniques.

- *Avis N° 008-04-2020, relatif aux mesures en faveur des Institutions de Microfinance affectées par la pandémie de la Covid-19, en date du 27 avril 2020.*

La Covid-19 a eu un effet néfaste sur le secteur de la microfinance, à l'instar de plusieurs autres secteurs de l'économie. Aussi, cette mesure a été prise à l'effet de soutenir les systèmes financiers décentralisés, ainsi que leurs clientèles. Ces mesures concernent entre autres le report des échéances de prêts pour une période de trois mois renouvelables sans charge

d'intérêt ; l'accroissement de la liquidité en faveur du secteur de la microfinance.

Ces avis ont un intérêt pour l'inclusion financière eu égard à leur contribution à l'adoption des paiements digitaux et une facilitation des paiements numériques.

1.3.2. Signatures de Mémoires d'Entente (MoU)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIF 2019-2024, l'APIF-CI collabore avec l'ensemble des parties prenantes sur plusieurs projets. Afin de mener à bien des actions spécifiques, l'APIF-CI signe des MoU avec ses partenaires. Ces MoU permettent de garantir une convergence d'intentions indiquant une ligne d'actions communes favorisant ainsi l'implication des parties.

A ce titre, au cours de l'année 2020, l'APIF-CI a signé deux (02) MoU respectivement avec :

- la *Banque Populaire de Côte d'Ivoire* (BPCI) en vue de la bancarisation de masse des jeunes en formation professionnelle et en activité ainsi que des populations vivant en milieu rural ;
- l'*UNCDF* pour un accompagnement à la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIF.

1.3.3. Genre et inclusion sociale

L'APIF-CI met un point d'honneur à la politique d'inclusion des populations vulnérables et exclues. C'est à juste titre qu'un service dédié aux questions du genre et inclusion sociale est mis en place afin de suivre, en collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux, tous les projets de développement, d'insertion sociale et économique de cette cible. En effet, plusieurs initiatives n'ayant pas pour vocation

première l'inclusion financière s'inscrivent néanmoins dans le plan d'évaluation et de suivi de la SNIF au regard de leur caractère transversal.

Il s'agit notamment des initiatives d'autonomisation des femmes et d'insertion des jeunes à travers le financement.

a- Autonomisation de la femme

L'axe 1 de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2019-2024) s'intéresse à "l'amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues". L'attention accordée à l'inclusion financière des femmes est motivée par le fait qu'en Côte d'Ivoire, selon une étude du Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP) en 2017, seulement 31% des femmes sont financièrement incluses contre 50 % chez les hommes. Les femmes adultes ont des taux d'accès et d'utilisation des services financiers inférieurs de 11 points par rapport aux hommes.

Aussi la réduction des écarts liés au genre demeure au cœur de l'action gouvernementale. En effet, améliorer les conditions d'accès des femmes aux produits et services financiers afin de favoriser leur autonomisation au sein de la société, est l'un des objectifs visés par le Gouvernement ivoirien. Pour atteindre cet objectif, le Secrétariat d'État Chargé de l'Autonomisation des Femmes (SECAF), à travers le Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement (PGNFNFD) initie des financements en faveur des femmes détentrices

d'activités génératrices de revenus dans les zones rurales, urbaines et péri-urbaines.

Créé pour faciliter l'insertion socio-économique des femmes démunies et améliorer leurs conditions de vie, le projet vise spécifiquement à financer les activités génératrices de revenus des femmes par le biais des institutions de microfinance ; à permettre l'accès des femmes au crédit, à sensibiliser les femmes à l'épargne afin d'encourager et promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

Chaque année environ huit cent millions de francs CFA sont mis à la disposition des SFD en vue des prêts à accorder aux femmes bénéficiaires. La mise en œuvre du PGNFNFD au cours de dix (10) années d'activités a permis à 63,32% de femmes bénéficiaires d'alimenter leurs comptes d'épargne.

Le montant alloué à chaque femme est plafonné à 500 000 FCFA au taux mensuel de 1%. Le projet a contribué jusqu'à ce jour à la création de plus de 6 000 emplois.



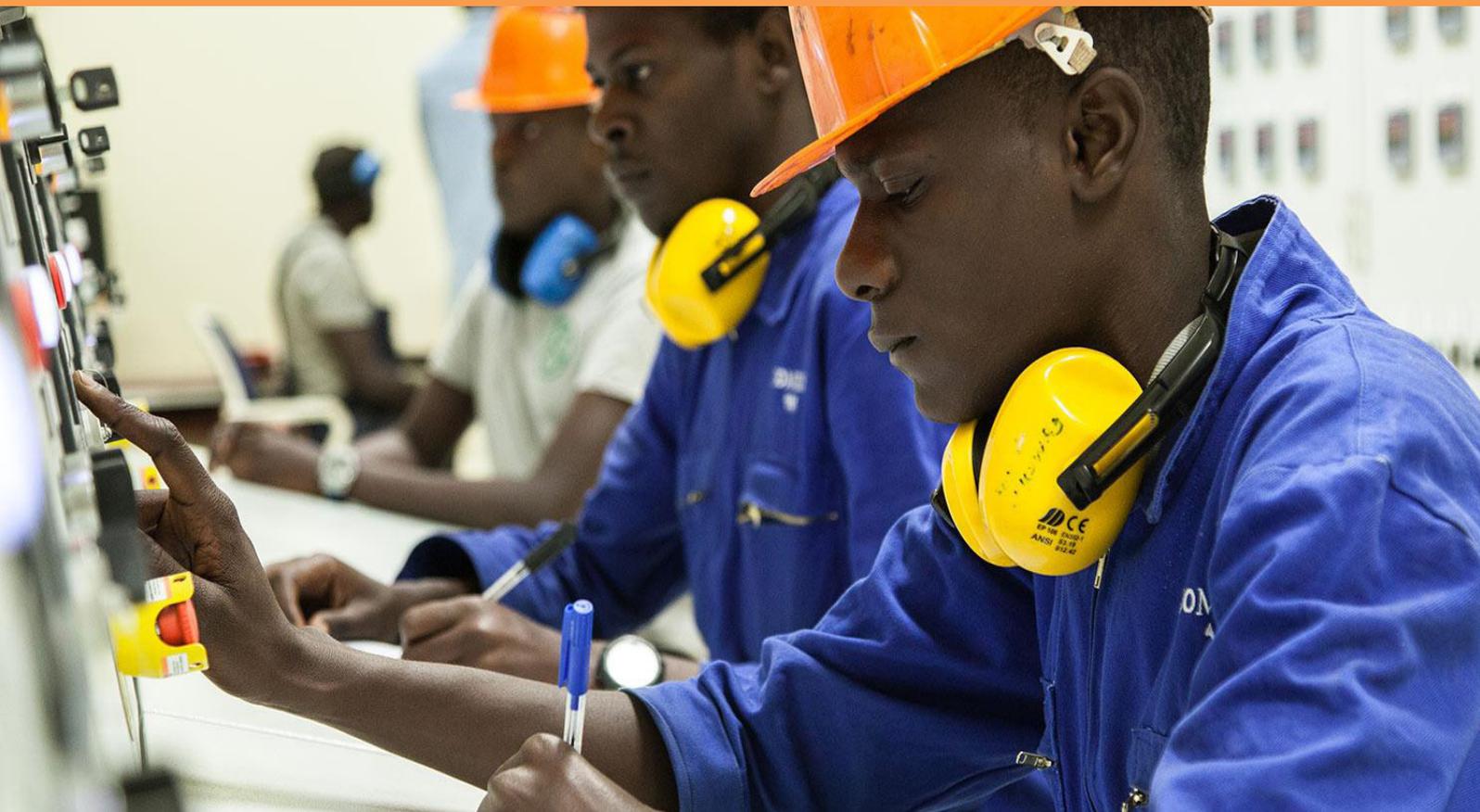
Le tableau ci-après décrit le volume d'activités réalisées au cours des deux dernières années.

Tableau n° 3 : Volume de prêts accordés aux bénéficiaires et taux de remboursement

Années	Volume de prêts accordés (en millions de FCFA)	Nombre de bénéficiaires	Taux de remboursement
2019	110 000 000	536	83%
2020	500 000 000	382 (en cours)	En cours

Source : Projet de Gestion Novatrice du Fonds National « Femmes et Développement »





b- Insertion des jeunes

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv) pour améliorer les conditions de vie des citoyens, l'État a accordé une priorité aux jeunes. Ce programme vise à faciliter leur insertion dans le tissu socio-économique afin de contribuer à la lutte contre le chômage et promouvoir leur autonomisation.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes a mis en place l'initiative « Agir pour les Jeunes » qui vise à apporter des appuis financiers allant de 100 000 FCFA à 1 000 000 FCFA pour les activités

génératrices de revenus et de 1 000 000 FCFA à 2 500 000 FCFA pour les projets individuels et collectifs.

A la date du mois d'août 2020, ce sont plus de 17 774 bénéficiaires qui ont reçu des financements estimés à plus de 8 milliards FCFA.

Ce programme qui vise l'amélioration des conditions de vie des jeunes donne lieu à l'ouverture systématique de comptes bancaires aux bénéficiaires. Il contribue à améliorer le taux de bancarisation et constitue un vecteur pour leur inclusion financière et sociale.

1.3.4. Mesures d'accompagnement du Gouvernement dans la lutte contre la Covid-19

Face aux conséquences de la COVID-19 sur l'économie en général et de façon spécifique sur les populations vulnérables, les PME, et le secteur informel, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a mis en place 04 fonds spéciaux visant à améliorer la résilience de ces groupes.

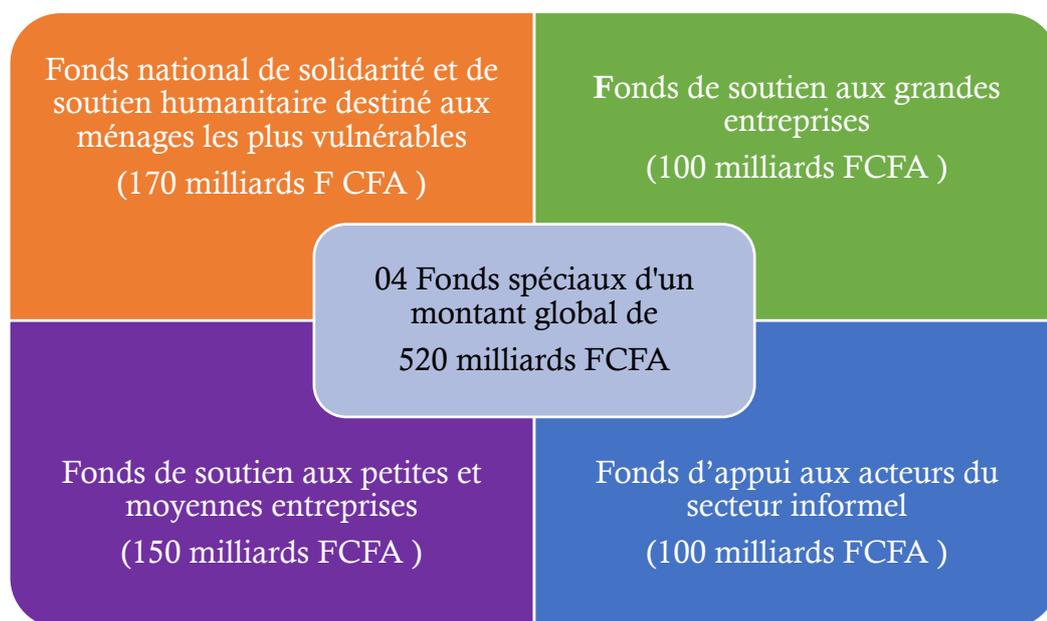
Ces mesures qui ont impliqué pour leurs mises en œuvre des institutions financières, des fintechs et les émetteurs de monnaie électronique revêtent un intérêt pour l'inclusion financière.

a- Fonds spéciaux de lutte contre la COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, le Gouvernement a intensifié son programme social (PS-Gouv) à travers la mise en œuvre de plusieurs initiatives dont les filets sociaux et la création de quatre (04) fonds spéciaux d'un montant global de

520 milliards FCFA. La création de ces fonds vise à soutenir les acteurs économiques dont les activités ont été fortement impactées par les mesures de restriction sanitaire.

Figure n° 12 : Les fonds spéciaux de lutte contre la COVID-19



b- Programme des Filets Sociaux Productifs (PFSP)

Face à la pandémie de la COVID19, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a initié plusieurs mesures dont la promotion des services financiers

digitaux afin de limiter le risque de contagion grâce aux paiements sans contact.

Dans le cadre de cette mesure la fintech Wizall Money (filiale du groupe Banque Centrale Populaire Côte d'Ivoire qui consiste en des paiements d'allocations sociales à l'endroit des populations

du Maroc) a été retenue pour la mise en œuvre du projet de filets sociaux productifs en vulnérables (environ 160 000 ménages) les plus exposées aux effets négatifs de la crise sanitaire.

Par ailleurs, 127 000 ménages en 2019 (répartis dans 21 régions et 1534 villages) ont bénéficié des filets sociaux dans toutes les régions du pays. Le nombre

de ménages bénéficiaires a été porté à 227 000 en 2020 dans l'ensemble des 108 départements pour ce qui concerne le milieu urbain.

c- Fonds National Spécial de Solidarité et de Soutien Humanitaire, dénommé Fonds Spécial de Solidarité Covid-19

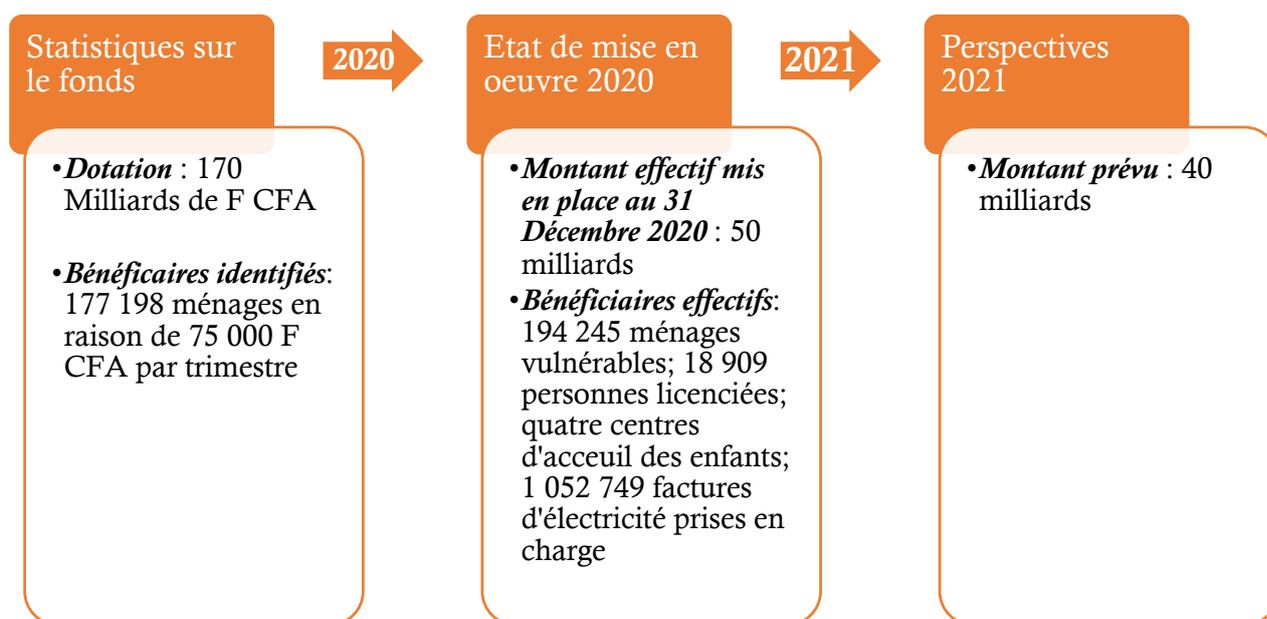
Conformément au plan national de riposte sanitaire à la pandémie de Covid-19, notamment dans son volet social et humanitaire, ce fonds est destiné à financer les actions de solidarité du Gouvernement à l'égard des personnes rendues vulnérables par les effets de la pandémie de Covid-19 et leurs familles, particulièrement les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

suite de la Covid-19, les enfants et adolescents vulnérables des orphelinats, des pouponnières et les enfants en situation de rue.

Ces fonds ont été distribués aux différents bénéficiaires sous la forme de transferts mobile money via les trois opérateurs de téléphonie mobile (Orange, Moov et MTN).

Il prend également en compte les malades indigents, les familles des personnes indigentes décédées par

Figure n° 13 : Fonds National Spécial de Solidarité et de Soutien Humanitaire (FSS)



Source : Communication en Conseil du Ministre du Mercredi 20 Janvier 2021

d- Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME Covid-19)

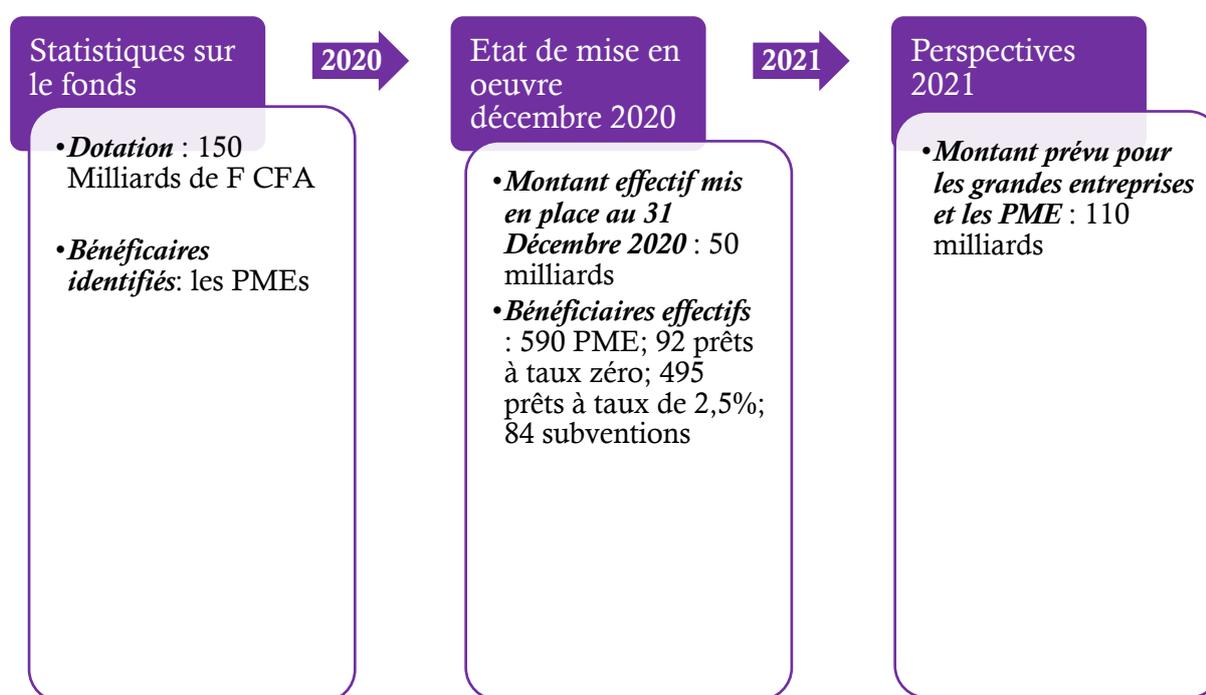
Le secteur privé joue un rôle essentiel dans la création d'emplois et contribue à la croissance économique. En plus des grandes entreprises qui tirent cette croissance, les Petites et Moyennes Entreprises (PMEs) jouent également un rôle majeur.

A ce titre, l'Etat a pris une loi pour mettre en œuvre une politique nationale d'orientation et d'encadrement du secteur. L'Agence Côte d'Ivoire PME créée à cet effet a pour vision de renforcer la

compétitivité des PME et la création d'emplois durables en faveur des jeunes et des femmes.

Pour soutenir les activités du secteur à atteindre les objectifs, l'Etat de Côte d'Ivoire, suite à la pandémie de la Covid-19, a mis en place un fonds d'appui d'un montant de 150 milliards F CFA. A la date d'octobre 2020, ce sont plus de 11 milliards qui ont été distribués sous forme de prêts dont 10 725 864 284 F CFA au taux de 2.5% ; 17 660 000 F CFA au taux de 0.2% et 315 813 884 F CFA à taux zéro.

Figure n° 14 : Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME)



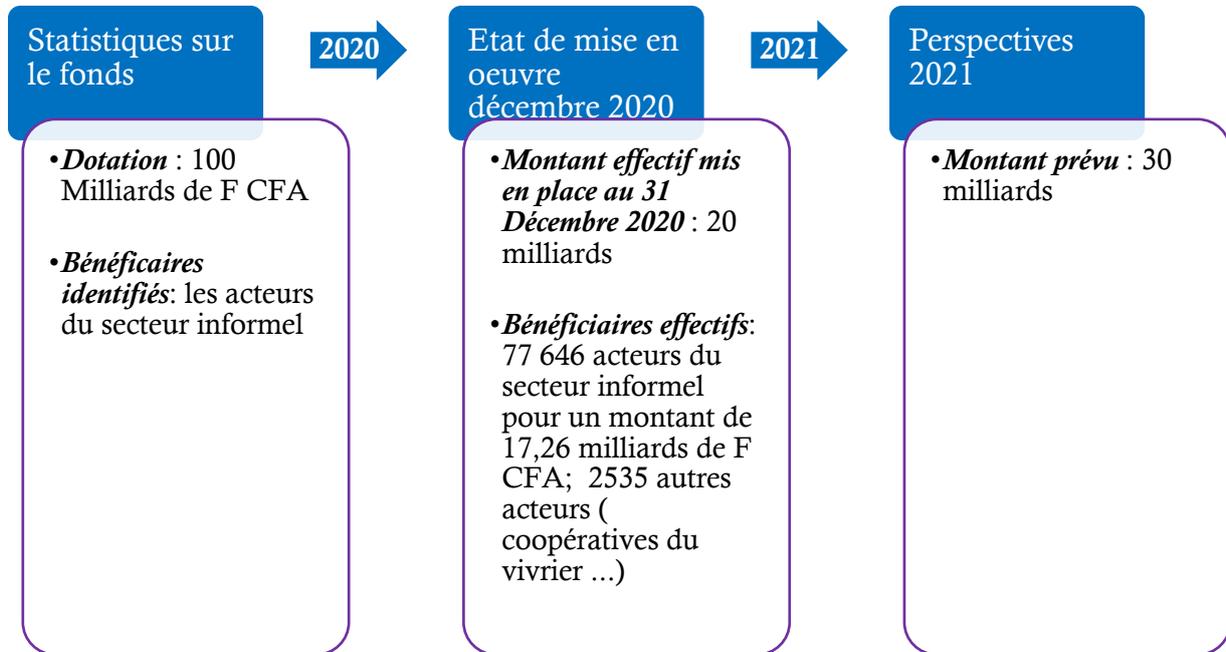
Source : Communication en Conseil des Ministres du mercredi 20 janvier 2021

e- Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI)

Ce fonds, d'une dotation de 100 milliards FCFA vise l'identification des acteurs du secteur informel impactés par la crise sanitaire de la Covid-19 en vue de déterminer leurs besoins en financement, de leur

octroyer des prêts et de procéder au refinancement des institutions de crédit intervenant dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de financement.

Figure n° 15 : Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel



Source : Communication en Conseil des Ministres du mercredi 20 janvier 2021

Compte tenu des contraintes budgétaires, le budget total 2020 des fonds est ressorti à 140 milliards de francs CFA effectivement mis en place dont **30 milliards pour le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE), 40 milliards pour le Fonds de Soutien aux PME (FSPME), 20 milliards pour le Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI) et 50 milliards pour le Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSS).**

La prise de ces mesures a permis d'une part, aux différents secteurs de bénéficier d'un appui du

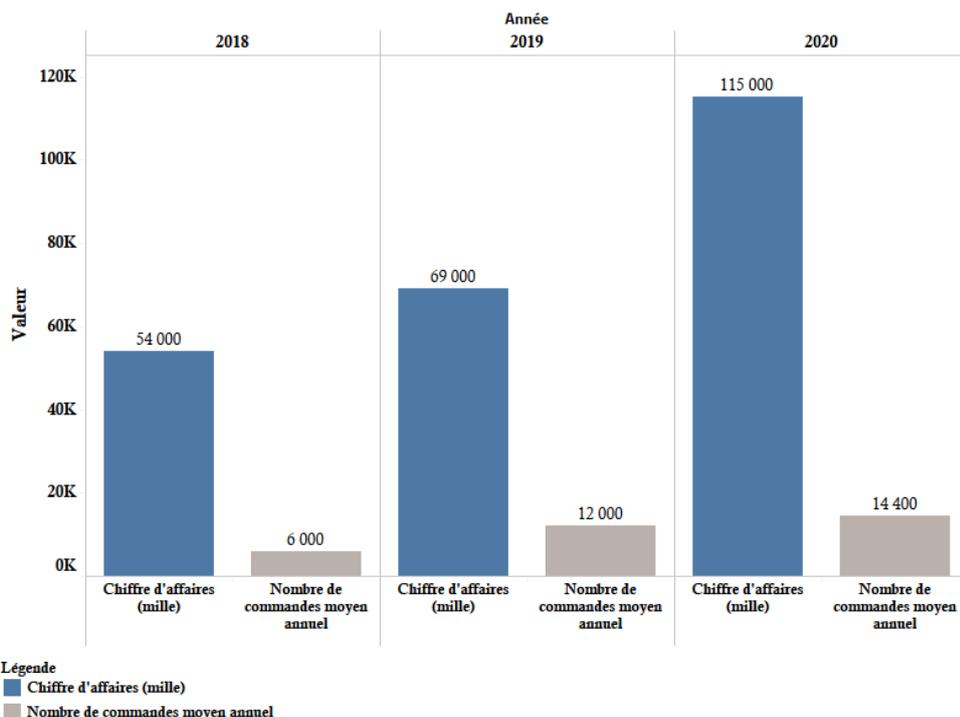
Gouvernement, d'améliorer la résilience des populations vulnérables à travers des transferts et des prêts bancaires et d'autre part, elles ont permis une utilisation des services financiers numériques via le mécanisme d'octroi de ces fonds qui implique les institutions financières. Ils constituent de ce fait un pas pour l'inclusion financière de ces populations dans le contexte particulier de la lutte contre la Covid-19.

1.3.5. Services postaux

La Poste de Côte d'Ivoire à travers son vaste réseau d'agences installées à travers la Côte d'Ivoire et ses produits de transfert d'argent se présente comme un acteur clé de promotion de l'inclusion financière.

Elle s'est inscrite dans la dynamique de dématérialisation de ses services à travers la mise en place d'un guichet électronique de demande de documents administratifs, dénommé « Documents.ci ».

Grâce à cette interface, le citoyen peut effectuer en ligne et à distance, la demande de tout document administratif (acte de naissance, de mariage, certificat de nationalité, casier judiciaire...) et procéder au paiement de manière rapide et sécurisée via mobile money (Orange, MTN, Moov), Visa, Mastercard.



Source : POSTE CI / APIF-CI

- En 2018, la plateforme a enregistré plus de 500 commandes en moyenne par mois, en 2019, plus de 1.000 commandes en moyenne par mois et plus de 1.200 en 2020.
- Le chiffre d'affaires (tout paiement confondu) en 2018 était de plus de 54 millions, plus de 69 millions en 2019, et plus 115 millions en 2020.
- Les paiements en ligne représentent que 3% maximum des commandes, le reste est en espèces (les clients se rendent en agence postale). Aussi, 90% des 3% sont effectués par mobile money et les 10% par Visa.

Le projet « Documents.ci » opérationnel depuis 2017 revêt une importance pour l'inclusion financière car il offre l'avantage aux populations de recourir aux paiements numériques. Cependant les paiements effectués via mobiles restent dans une faible proportion du fait de la préférence du cash. Au vu des effets délétères de la COVID-19, la plateforme utilisée, tout en encourageant les

paiements sans contact devrait dans les prochaines années contribuer à favoriser les transactions financières via les paiements numériques. Aussi, plusieurs solutions de paiement pourraient être déployées autour de cette plateforme pour faciliter ces paiements numériques.

1.3.6. Projet « Carte du Commerçant »

La carte du commerçant est une carte professionnelle qui garantit aux commerçants un statut et permet le renforcement de leurs activités à travers un meilleur accès aux financements, une protection sociale adaptée, et une facilitation des échanges.

Dans le cadre de ce projet, une convention a été signée entre trois structures, à savoir le Ministère du Commerce et de l'Industrie, l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI) et Universal Technology (UNITEC). L'ONECI et le Ministère du Commerce et de l'Industrie sont chargés d'assurer le recensement et l'identification des commerçants tandis que UNITEC assure la production des cartes.

Piloté par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le projet a mis en place des services à valeur ajoutée pour soutenir les commerçants. C'est ainsi que les crédits dénommés « Soutrali » ont été initiés en novembre 2019 pour permettre aux commerçants détenteurs de cartes d'accéder aux financements pour développer leurs activités.

Les crédits « Soutrali » se définissent comme un produit offrant une palette de 12 offres de crédits allant de 60 000 Fcfa à 2 000 000 Fcfa remboursables sur 6 ou 12 mois pour une enveloppe globale de 4 milliards de FCFA. L'UNACOOPEC-CI assure le volet financement des crédits des bénéficiaires des cartes.

Suite aux traitements des demandes de crédits dans les agences COOPEC, cent (100) commerçants ont obtenu un avis favorable pour des prêts allant de 200 000 FCFA à 2 000 000 FCFA. La cérémonie de remise officielle des cent (100) premiers chèques s'est déroulée le jeudi 13 août 2020, à la Chambre de Commerce et d'Industrie à Abidjan- Plateau.

Le projet favorise l'accès au crédit des commerçants détenteurs de ces cartes auprès de l'UNACOOPEC-CI et est adossé à l'ouverture de comptes bancaires. La mise à l'échelle de ce projet pourrait impliquer d'autres institutions de microfinance ou banque avec un impact certain sur l'inclusion financière grâce à une amélioration du taux de bancarisation.

Outre l'accent mis sur la finance numérique et l'éducation financière en 2020, des actions ont été entreprises par les acteurs de la finance inclusive.

Sur le cadre réglementaire l'on note la libéralisation des codes USSD par l'autorité nationale de régulation, la création du comité fintech par la BCEAO.

Par ailleurs, le contexte de la COVID-19 a permis la prise de mesures par le Gouvernement avec pour objectif de renforcer la résilience des populations vulnérables. Ces mesures ont favorisé l'utilisation des services financiers à travers leur mécanisme de mise en œuvre.

Des actions de financement en faveur des jeunes et des femmes se sont poursuivies. Celles-ci continueront de faire l'objet d'un suivi dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIF.



II. ANALYSES DE L'EVOLUTION DE L'INCLUSION FINANCIERE EN CÔTE D'IVOIRE



II. ANALYSES DE L'EVOLUTION DE L'INCLUSION FINANCIERE EN CÔTE D'IVOIRE

II.1 CADRE D'ANALYSES DES DONNEES

En Côte d'Ivoire, le taux d'inclusion financière de la situation de référence évalué à 40%⁶ se fonde sur des données en provenance des enquêtes auprès des populations. Par conséquent, le taux visé de 60% dans le cadre de la SNIF 2019 – 2024 sera évalué sur la base d'une approche similaire à savoir une étude sur la demande. Toutefois l'analyse de l'évolution de l'inclusion financière sera enrichie par des données en provenance des institutions financières.

En effet, le suivi de l'évolution de l'inclusion financière s'effectue à travers des indicateurs définis par l'APIF-CI avec l'appui technique de Positive Planet International (PPI). Au total 10 indicateurs principaux et 49 sous-indicateurs ont été retenus sur la base de la disponibilité des données y afférentes auprès des structures de supervision et de régulation (BCEAO, DGTCP, ARTCI). Les indicateurs retenus portent sur trois des quatre dimensions fondamentales de l'inclusion financière à savoir : l'accès, l'utilisation et la qualité.

En outre, dans le cadre du Programme de Soutien à l'Inclusion Financière (PSIF) de la Banque Mondiale, l'APIF-CI a bénéficié au cours de l'année 2020 d'un appui technique d'un consultant pour la

mise en place d'un plan de suivi-évaluation. Ce plan comporte des indicateurs secondaires utiles pour le suivi de la mise en œuvre de la SNIF 2019-2024.

Dans le cadre du PSIF, l'APIF-CI a également bénéficié d'une assistance technique pour la collecte automatisée des données en vue de la mise en place d'une base de données sur l'inclusion financière.

Ainsi, l'analyse ci-après portera sur les indicateurs des trois dimensions mentionnées ci-dessus et de leur déclinaison pour les principaux secteurs d'activités de l'inclusion financière à savoir les Banques, les SFD et les EME.

Il convient toutefois de noter les difficultés d'obtention des données auprès des EME malgré l'instruction n°008 05 de la BCEAO qui enjoint les EME à transmettre leurs données à la tutelle. Il importe pour un meilleur suivi de l'inclusion financière que les acteurs communiquent leurs données selon les fréquences définies. Aussi, des mesures strictes seront prises par la tutelle.

Par ailleurs, les analyses dans le présent rapport portent essentiellement sur les données disponibles au moment de la rédaction.

⁶ En 2017, Le Global Findex évalue le taux d'inclusion financière de la Côte d'Ivoire à 41% tandis que l'enquête

sur la demande réalisée par le CGAP établit ce taux à 40%.

II.2. PERFORMANCES DES ACTEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

2.2.1. Secteur des Émetteurs de Monnaie Électronique (EME)

L'écosystème des services financiers numériques en Côte d'Ivoire se caractérise, au 30 novembre 2020, par la présence de treize (13) structures d'émission de monnaie électronique (EME) contre 11 en 2019. En effet, deux (2) nouveaux agréments d'EME ont été octroyés par la BCEAO au cours de l'année 2020. Il s'agit de Small World Financial Africa et Afrique Digital Finance.

L'ensemble des EME se répartit en trois (3) catégories selon le tableau ci-après :

Tableau n° 4 : Répartition des fournisseurs de services financiers numériques en 2020

Etablissements de Monnaie Electronique (7)	Systèmes Financiers Décentralisés (1)	Partenariats Banques/fintech et Banque/Opérateur de Télécommunication (5)
- Compagnie Financière de Paiements (Cfp)	- Celpaid Money	- Wave
- Moov-Money		- Yup
- Orange Money		- Wizall
- Mtn Money		- Kash Kash
- Qash Services		- Xikka Money
- Small World Financial Africa		
- Afrique Digital Finance		

Source : BCEAO

Au titre des activités dans le secteur du mobile money en Côte d'Ivoire, les derniers chiffres disponibles à fin décembre 2019 révèlent que le

secteur compte 30,2 millions de comptes de monnaie électronique contre 23,5 millions en 2018, soit une progression de 28,5%.

L'activité des services financiers numériques, est marquée par l'exécution de 642 millions d'opérations par l'ensemble des plateformes du pays,

pour une valeur de 10 775 milliards de FCFA à fin 2019 contre 569,4 millions d'opérations pour une valeur de 9 703,3 milliards de FCFA en 2018.

En termes d'accès aux services financiers numériques, à fin 2019 le réseau s'est considérablement renforcé, avec l'installation de

nouvelles unités, portant à 234 231, le nombre total de points de services établis sur le territoire, contre 147 583 en 2018, soit une évolution de 58,7%.

2.2.2. Secteur bancaire

Le paysage bancaire ivoirien compte vingt-neuf (29) institutions bancaires à la date du 30 juin 2020 avec les agréments accordés à *MANSA BANK* et *ORANGE BANK*.

Le nombre total d'agences bancaires s'établit à 706 avec 937 guichets automatiques pour desservir la clientèle.

Il est toutefois observé une forte disparité dans la répartition de ces agences et guichets bancaires entre la ville d'Abidjan et les autres localités du pays, avec respectivement 427 agences et 617 DAB et GAB contre 279 agences et 320 DAB et GAB.

Tableau n° 5 : Répartition géographique des agences bancaires

REPARTITION DES AGENCES BANCAIRES ET DAB/GAB EN COTE D'IVOIRE AU 30 JUIN 2020						
	Abidjan	Proportion	Provinces	Proportion	Total	Proportion
Nombre d'agences bancaires	427	60%	279	40%	706	100%
Nombre de GAB/DAB	617	66%	320	34%	937	100%
Nombre total de banques	29					

Source : DECFINEX

En associant l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ou Banque du Trésor, le paysage se compose de trente (30) institutions financières pour 751 agences et 942 DAB/GAB.



2.2.3. Secteur de la microfinance

Le paysage de la microfinance en Côte d'Ivoire enregistre au 30 septembre 2020 la présence de quarante-cinq (45) institutions agréées avec l'octroi d'un agrément à un nouveau SFD.

- Ce secteur se caractérise par environ trois cent quatre-vingt-dix-huit (398) points de services repartis sur le territoire national, avec un nombre de membres ou clients évalué à 1 964 368 à fin juin 2020 contre 2 064 805 à fin septembre 2020, soit une croissance de 5,1% sur la période.
- L'encours des dépôts des institutions de microfinance enregistre une hausse de 2.3% sur la période de juin 2020 à septembre 2020,

avec un montant de 350,2 milliards de FCFA à fin juin 2020 contre 359,6 milliards de F CFA à fin septembre 2020. L'épargne moyenne connaît une hausse sur la même période et s'établit à 169 219 F CFA à fin septembre 2020 contre 164 320 F CFA à fin juin 2020.

- L'encours de crédit détenu par les SFD est évalué à 359,5 milliards de FCFA en septembre 2020 contre 335,6 milliards de F CFA à fin juin 2020, soit une hausse de 7,1%. Par ailleurs, le nombre de crédits octroyés sur la même période est de 114 113, équivalent à 123,1 milliards de F CFA.

2.2.4. Secteur de la micro assurance

Dans le but de réguler et favoriser l'activité de la micro assurance en Côte d'Ivoire, la Direction des Assurances a pris des initiatives relatives à l'ajustement du cadre existant qui régit le secteur de l'assurance. Ainsi, un atelier s'est tenu le 12 septembre 2019 afin d'instaurer une fiscalité incitative à la micro assurance.

Selon les statistiques de la Direction des Assurances, il existe à ce jour, cinq (05) compagnies d'assurances qui ont obtenu les agréments d'extension de leurs activités à la micro assurance pour un portefeuille total de 337 032 bénéficiaires.

Tableau n° 6 : Bénéficiaires de contrats de micro assurance par société

N°	Sociétés d'assurances	Bénéficiaires de contrat
1	ALLIANCE Côte d'Ivoire Assurances Vie	116 207
2	ATLANTIQUE Assurances Vie	1 315
3	AXA Assurances Côte d'Ivoire	16 838
4	NSIA VIE Assurances Côte d'Ivoire	-
5	SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire	202 672
Total		337 032

Source : DGTCP/DA

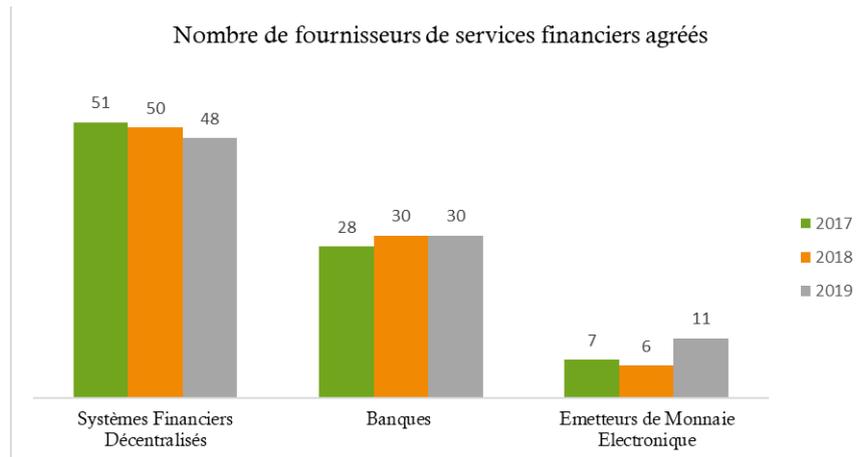
II.3. EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DE L'INCLUSION FINANCIERE

L'analyse des indicateurs est effectuée selon les trois (3) principales dimensions de l'inclusion financière, à savoir l'accès aux services financiers, leur utilisation et leur qualité.

2.3.1. Analyse de l'accès aux produits et services financiers

Le nombre de fournisseurs de services financiers agréés enregistre sur la période une hausse de 3 points. Cette évolution est due au dynamisme du secteur de l'émission de la monnaie électronique qui a enregistré cinq (5) nouveaux entrants.

Figure n° 16 : Nombre de fournisseurs de services financiers agréés



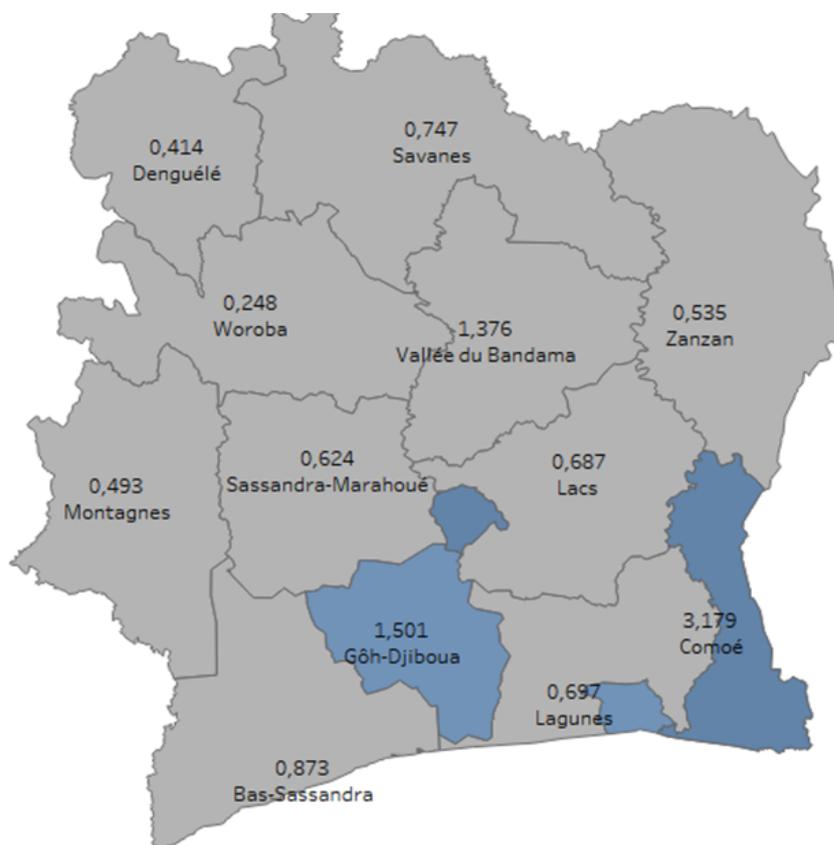
Sources : APIF-CI / DECFINEX / DRSSFD

Ces acteurs de l'offre de produits et services financiers continuent leur expansion d'offre de produits et services financiers à travers de nouveaux points d'accès (agences, points de services, GAB/DAB, distributeurs, sous distributeurs, etc.) sur toute l'étendue du territoire.

Toutefois, ces points d'accès largement portés par l'expansion rapide des émetteurs de monnaie électronique à travers leurs réseaux d'agents, réseaux de distributeurs révèlent des contrastes dans la

répartition de ces points d'accès. Il ressort ainsi une forte concentration de ces points de services dans le district d'Abidjan, du Comoé et du Lôh-djiboua.

Toutefois, les districts avec un grand nombre de points d'accès n'ont pas toujours une meilleure accessibilité eu égard au rapport point d'accès/population qui montre que les trois districts avec un grand nombre de points d'accès ne présentent pas une meilleure accessibilité.



- District ayant une forte concentration de points de services
- District ayant une faible concentration de points de services

Source : APIF / répartition des points⁷ de services des acteurs de l'offre de produits et services financier

⁷ Les données sont partielles et ne prennent pas en compte tous les acteurs faute de transmission des données de leur part



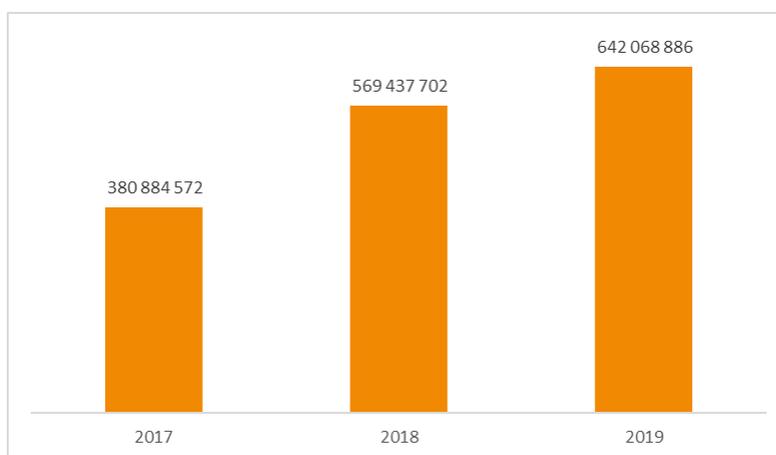
2.3.2. Analyse de l'utilisation des produits et services financiers

Outre l'accès aux produits et services financiers, l'utilisation des produits constitue l'une des dimensions fondamentales de l'inclusion financière. Dans le cadre des indicateurs de suivi de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire cinq (05) indicateurs principaux sont retenus pour appréhender cette dimension.

Au nombre des indicateurs sur la dimension de l'inclusion financière figure celui relatif aux transactions par téléphonie mobile. Cet indicateur recense le nombre de transactions effectuées à partir d'un compte de monnaie électronique.

Sur la période 2017-2019, l'on enregistre une croissance de 69%. Cette croissance s'explique par l'adoption des populations du Mobile Banking comme produit financier au regard de sa facilité d'usage et d'accès comparé aux produits traditionnels offerts par les institutions financières. Aussi, la téléphonie mobile connaît une forte pénétration ces dernières années avec plus de 30,2 millions de comptes de monnaie électronique à fin 2019.

Figure n° 18 : Evolution du nombre de transactions par téléphonie mobile (2017-2019)



Source : BCEAO

2.3.3. Analyse de la qualité des produits et services financiers

L'indicateur retenu pour la qualité des services financiers est le nombre de plaintes enregistrées pour l'ensemble de ces services. Cet indicateur est suivi via la plateforme de gestion des plaintes de l'OQSF.

Mise en service au cours de l'année 2020, cette plateforme totalise en fin d'année dix-neuf (19) plaintes réparties selon les produits et services bancaires.

Tableau n° 7 : Principales sources de plaintes

Produits et services	Nombre	Proportion
Carte bancaire	9	47,4%
Virement électronique	4	21,1%
Chèque	3	15,8%
Prêt	3	15,8%
Total	19	100,0%

Source : : OQSF CI

Les problèmes liés aux produits et services bancaires mis en cause, portent sur la fraude, les erreurs de banque, les frais, ainsi que les renseignements erronés et trompeurs.

En termes de résultats des actions de médiation, aucune plainte close n'a donné lieu à un

dédommagement financier. Toutefois, elles se sont soldées par un traitement non monétaire du client (lettres d'excuses, rétablissement de la solvabilité du client, etc.) ou par l'abandon pur et simple, notamment lorsque le consommateur avait été traité équitablement.

II.4. DEFIS LIES A LA COLLECTE DES DONNEES ET SYNTHESE DES INDICATEURS

2.4.1. Défis liés à la collecte des données

La mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire relevant de l'APIF-CI conformément à ses attributions, requiert l'effectivité de la transmission régulière des données par les acteurs identifiés.

Ces données portent sur le secteur de la monnaie électronique⁸ telles que décrites dans les annexes de l'instruction n°008 05 de la BCEAO ainsi que les indicateurs définis dans le cadre du suivi de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

⁸ Les données trimestrielles issues des annexes de l'instruction n°008-05 portant régissant les conditions et

modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique.



Tableau n° 8 : Canevas de transmission de données des EME

Type de données	Données détaillées
Tableau des ratios	Ratio de couverture de la monnaie électronique, valeurs des placements financiers
Placements des engagements financiers	Dépôts à vue, dépôts à terme, titres acquis
Indicateurs financiers	Chiffre d'affaires, résultats d'exploitation, Excédent Brut d'Exploitation, etc.
Indicateurs de volumétrie	Nombre de comptes de monnaie électronique ouverts, nombre de comptes de monnaie électronique actifs, nombre de transactions
Indicateurs de distribution	Nombre de GAB, nombre de TPE, nombre de sous-distributeurs, nombre d'agents distributeurs, etc.
Services financiers par téléphonie mobile	Volume et valeur des services financiers par téléphonie mobile (rechargements téléphoniques, rechargements cash, retraits cash, transferts, paiements de factures ...)
Transactions par types de cartes	Nombre de cartes par types et valeurs des transactions par types de carte
Liste des produits en cours de développement	
Incidents	Nombre d'incidents, durée moyenne de résolution des incidents, durée de résolution d'incidents la plus longue, etc.
Transactions frauduleuses	Transactions frauduleuses constatées
Répartition géographique des points de services par département	Nombre de points de services par département

Source : INSTRUCTION N°008-05-2015 REGISSANT LES CONDITIONS ET MODALITES D'EXERCICE DES ACTIVITES DES EMETTEURS DE MONNAIE ELECTRONIQUE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)

À ce jour, le point relatif à la transmission des données demeure insatisfaisant. Aussi, pour la production du présent rapport, les indicateurs de 2020 n'ont pu être renseignés, avec pour conséquence une insuffisance de visibilité et de proactivité en ce qui concerne l'évolution du secteur des EME et du secteur bancaire et ce, d'autant plus que la non exhaustivité des données collectées ne permet pas une analyse pertinente desdits secteurs. Quant au secteur de la microfinance, les dernières données disponibles sont celles de septembre 2020 qui sont encore provisoires. De façon réglementaire, les données à fin 2020 ne peuvent être disponibles avant la fin du premier semestre 2021. Aussi, le suivi

des indicateurs de ce secteur dont la fréquence est annuelle se limitera aux données à fin 2019.

En définitive, les défis de collecte de données demeurent importants. Il est indispensable pour un meilleur suivi de l'inclusion financière que les acteurs communiquent leurs données selon les périodes établies comme notifiées sur le site de l'APIF-CI⁹ et dans les correspondances adressées aux acteurs concernés. (Annexe 7 : Communiqué sur la transmission des données).

L'APIF-CI entend poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des acteurs concernés afin de mener à bien ses missions de suivi-évaluation de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.



2.4.2. Synthèse des indicateurs de suivi de l'inclusion financière

Tableau n° 9 : Synthèse des indicateurs de suivi de l'inclusion financière

Indicateurs	2017					2018					2019					2020				
	SFD	BANQUE	EME	TOTAL	SFD	BANQUE	EME	TOTAL	SFD	BANQUE	EME	TOTAL	SFD	BANQUE	EME	TOTAL	SFD	BANQUE	EME	TOTAL
Nombre de points d'accès aux services financiers formels	407	1 927	98 323	100 657	413	ND	147 583	147 996	403	ND	234 231	234 634	390	ND	ND	390	390	ND	ND	390
Nombre de transactions par téléphonie mobile	NC	NC	380 884 572	380 884 572	NC	NC	569437702	569437702	NC	NC	64068886	642068886	NC	NC	NC	ND	ND	NC	NC	ND
Nombre de comptes ouverts et actifs auprès des fournisseurs de services financiers agréés	ND	ND	7022547	7022 547	ND	ND	8088 108	8088 108	ND	ND	12249993	12249993	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Encours des dépôts mobilisés par les fournisseurs de services financiers agréés (en milliards de FCFA)	254,735	7481,892	ND	7 737	286	ND	286	286	350	ND	ND	350	360	ND	ND	360	360	ND	ND	360
Nombre de crédits en cours auprès des fournisseurs de services financiers agréés	259 479	ND	NC	259 479	282 755	ND	282 755	282 755	270 581	ND	NC	270 581	114 113	ND	NC	384 694	114 113	NC	NC	384 694
Encours de crédits octroyés par les fournisseurs de services financiers agréés (en milliards de FCFA)	266	6 700	NC	6 966	303	ND	303	303	341	ND	NC	341	360	ND	NC	341	360	NC	NC	341
Nombre de clients (personnes physiques et morales) auprès des SFD et banques agréés	1241202	2541588	NC	3782790	1703978	ND	1703 978	1703 978	188809	ND	NC	1888093	2064 805	ND	NC	1 888 093	2064 805	NC	NC	1 888 093
Nombre de fournisseurs de services financiers agréés	51	28	7	86	50	30	6	86	48	30	11	89	45	30	11	89	45	30	11	89
Nombre de plaintes enregistrées par les EME	NC	NC	ND	ND	NC	NC	ND	ND	NC	NC	ND	ND	NC	NC	ND	ND	NC	NC	ND	ND
% de la population (âgée de 15+) ayant un compte permettant d'effectuer des transactions financières	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

NC : Non concerné

ND : Non disponible

PERSPECTIVES POUR 2021

Le ralentissement généralisé des activités au titre de l'année 2020 dû au contexte de la Covid-19 n'a pas permis la réalisation de certaines actions et projets prévus. Cependant, d'autres actions ont connu un démarrage effectif et devront être poursuivies en 2021.

Ainsi, les actions prioritaires de 2021 porteront essentiellement sur l'élaboration des modules d'éducation financière ; l'organisation du secteur de

la fintech sur la base des conclusions de l'étude réalisée sur ledit secteur en 2020 ; l'adoption d'une note d'orientation sur les paiements marchands et l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation de la SNIF 2019-2024.

Par ailleurs, une place de choix sera accordée à la mobilisation des ressources en vue du renforcement de la digitalisation des flux financiers gouvernementaux.

Tableau n° 10 : Perspectives pour 2021

ACTIONS	OBJECTIFS	PERIODE INDICATIVE
Organisation d'un atelier d'élaboration d'un plan d'actions pour l'accompagnement et l'organisation du secteur des fintechs en Côte d'Ivoire	Adopter un plan d'actions pour le secteur des fintechs sur la base des recommandations de l'étude panoramique réalisée sur le secteur en 2020	Premier semestre 2021
Recrutement d'un cabinet de consultants pour l'élaboration des modules d'éducation financière adaptés aux besoins des populations	Adopter des modules, des outils et supports manuels de formation, concevoir des manuels de formation des formateurs en éducation financière pour les sessions de formation et les campagnes de sensibilisation	Premier au troisième trimestre 2021
Certification des formateurs en éducation financière	Certifier un pool de formateurs en éducation financière pour les besoins de formation et de sensibilisation	Quatrième trimestre 2021
Organisation de campagnes de sensibilisation à l'éducation financière des populations	Renforcer les compétences et connaissances des populations en éducation financière afin de favoriser leur inclusion financière	Quatrième trimestre 2021
Adoption d'une note d'orientation pour les paiements marchands en Côte d'Ivoire	Vulgariser les paiements marchands des flux financiers P2B et B2B	Premier semestre 2021
Réalisation de projets pilotes avec les acteurs du secteur agricole.	Accroître les initiatives en faveur de l'inclusion financière	Quatrième trimestre 2021

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays touchés par la pandémie, a mis en place un plan de riposte à travers la poursuite des actions du Programme Social du Gouvernement et la mise en place de quatre (04) fonds spéciaux destinés à soutenir les populations affectées par la pandémie et relancer les activités des secteurs d'activités impactés.

Pour atténuer l'impact de la Covid-19 sur le système bancaire et le financement des activités économiques, la BCEAO a pris une série de mesures. Celles-ci sont relatives au report d'échéances des créances des entreprises affectées par la pandémie, des mesures en faveur des systèmes financiers décentralisés ainsi que celles portant sur la promotion des paiements numériques.

Ainsi, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de renforcer le recours systématique à des services financiers numériques pour préserver aussi bien le fonctionnement des systèmes financiers que la santé et la sécurité des personnes face aux exigences liées à la distanciation physique.

A cet égard, conformément à la politique du Gouvernement de moderniser l'administration publique, plusieurs acteurs du secteur public ont mis en œuvre des réformes majeures en matière de digitalisation des recouvrements de recettes et de paiements des dépenses. Les institutions financières privées ont également renforcé, pour la plupart, les solutions innovantes.

La technologie financière s'est présentée comme un outil essentiel pour relever des défis économiques importants.

En effet, si pour la majorité des fintechs (57,1%), la pandémie a eu un effet négatif, celle-ci a constitué une opportunité pour certaines d'entre elles (35,7%) qui ont plutôt ressenti un effet positif sur leurs activités, avec notamment une augmentation de l'ouverture des comptes en ligne et la volonté de numérisation des paiements.

Par ailleurs, l'acquisition des compétences financières par les populations est demeurée un objectif à atteindre pour la protection des clients des institutions financières et une meilleure compétitivité du système financier. A cet égard, le Ministère de l'Économie et des Finances à travers l'APIF-CI a défini des thématiques prioritaires pour l'élaboration des modules et les approches de formation ainsi que la diffusion de ces modules en fonction des groupes cibles.

Les actions prioritaires entreprises au cours de l'année 2020 devraient être poursuivies durant les prochaines années. A cet effet, l'APIF-CI envisage de soutenir la mise en œuvre des initiatives de digitalisation des flux financiers gouvernementaux, d'accompagner le développement du secteur des fintechs et le renforcement des capacités des SFD. En outre, le PNEF devrait connaître un début de déploiement après l'élaboration des modules et supports de diffusion au cours de l'année 2021.

Pour relever les défis de l'année 2021 et atteindre les objectifs de la SNIF 2019-2024, l'APIF-CI entretiendra la bonne collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'inclusion financière.



ANNEXES

ANNEXES

Tableau n° 11 : Matrice des flux financiers gouvernementaux

N°	Flux financiers	Type de flux	Etat de la digitalisation	Mode d'exécution
1	Paiement des droits d'inscription aux concours nationaux	P2G	Réalisé	Mobile Money
2	Paiement des frais liés à l'obtention de documents administratifs	P2G	Réalisé	
3	Paiement des frais liés à la déclaration de déplacement par voie aérienne et au test Covid-19	P2G	Réalisé	Mobile money
4	Paiement des droits d'inscription des sociétés au registre de commerce	B2G	Réalisé	
5	Paiement des frais de scolarité (secondaire)	P2G	Réalisé	Mobile Money
6	Paiement des bourses d'étudiants	G2P	Réalisé	Virement bancaire/ Mobile Money
7	Paiement des impôts des petites, moyennes et grandes entreprises	B2G	Réalisé	Plateforme de paiement e-impôts
8	Paiement des frais et taxes de Douanes	B2G	En cours	
9	Paiement des taxes et impôts fonciers	P2G	Pas encore démarré	
10	Cotisations d'assurances	G2B	En cours	Virement bancaire
11	Paiement des taxes municipales et foncières	P2G	Réalisé	Plateforme Net Collect Service
12	Paiement des dépenses et collectes des recettes de l'Etat	G2P, P2G, B2G G2B	Réalisé	
13	Paiement des salaires des fonctionnaires	G2P	Réalisé	Virement bancaire
14	Paiement de primes, per diem, frais de missions des salariés	G2P	Réalisé	
15	Paiement des pensions des retraités (SFD, Banques)	G2P	En cours	

N°	Flux financiers	Type de flux	Etat de la digitalisation	Mode d'exécution
16	Paiement des bénéficiaires CNPS	G2P	Réalisé	Transfert d'argent
17	Paiement des cotisations d'assurance maladie et sécurité sociale	P2G	En cours	
18	Paiement des titres de transport public (transport sotra)	P2G	Réalisé	Carte Monpass rechargeable par transfert mobile
19	Paiement des titres de transport privé	P2B	Pas encore démarré	
20	Paiement au niveau du Guichet unique automobile	P2G	Pas encore démarré	
21	Paiement des pensions des fonctionnaires	G2P	Réalisé	Virement bancaire
22	Paiement des services d'entités privées (factures d'eau, d'énergie, ...)	P2B	Réalisé	Cartes bancaires / Mobile Money / Transfert d'argent/ TPE
23	Remboursement de crédits	B2P	En cours	Virement bancaire
24	Epargne	P2B	En cours	Virement bancaire/ Mobile Money
25	Cotisations assurances	P2B	En cours	Virement bancaire/ Mobile Money
26	Frais des demandes de visa (e-Visa)	P2G	Réalisé	Cartes bancaires

Figure n° 19: Organigramme Général du CNSMO

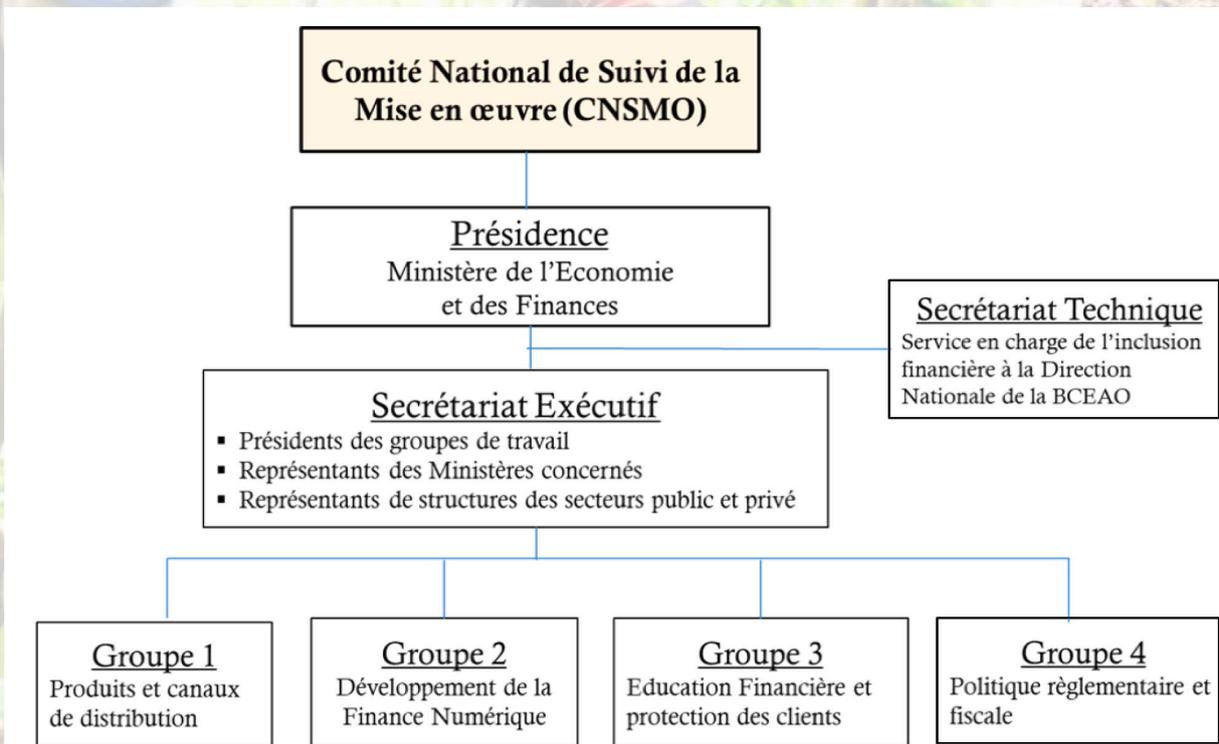
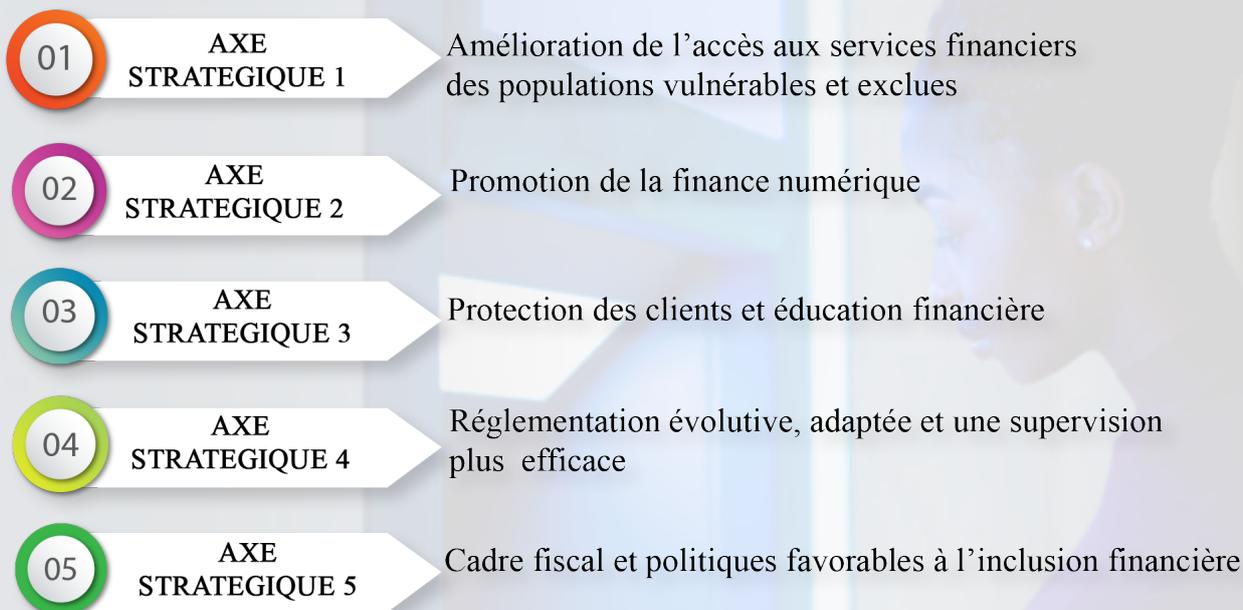


Figure n° 20: Axes stratégiques de la SNIF 2019-2024



MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 17 .02. 2021

COMMUNIQUE

OBLIGATIONS RELATIVES À LA TRANSMISSION DES DONNEES PERIODIQUES

Conformément à l'article 36 de l'instruction n°008-05-2015 régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des Emetteurs de Monnaie Electronique (EME) dans les Etats membres de l'UEMOA, les EME communiquent aux Autorités de supervision, notamment la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Commission Bancaire de l'UMOA et le Ministre en charge des Finances, les documents nécessaires au suivi de leurs activités.

Dans ce cadre, il est porté à la connaissance des émetteurs de monnaie électronique (EME) que le Ministère de l'Economie et des Finances à travers l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF CI) collecte des données infra-annuelles pour le suivi de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

A cet effet, les informations sollicitées auprès des EME doivent être transmises trimestriellement à l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière sise au 9^{ème} étage de l'immeuble SCIAM à Abidjan Plateau. Ces informations devront être communiquées dans un délai de quinze (15) jours suivant la fin de chaque trimestre, précisément les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre au plus tard, selon le canevas de collecte communiqué aux EME.

La version électronique desdites informations devra être transmise à l'adresse suivante :

- info@apif.finances.gouv.ci

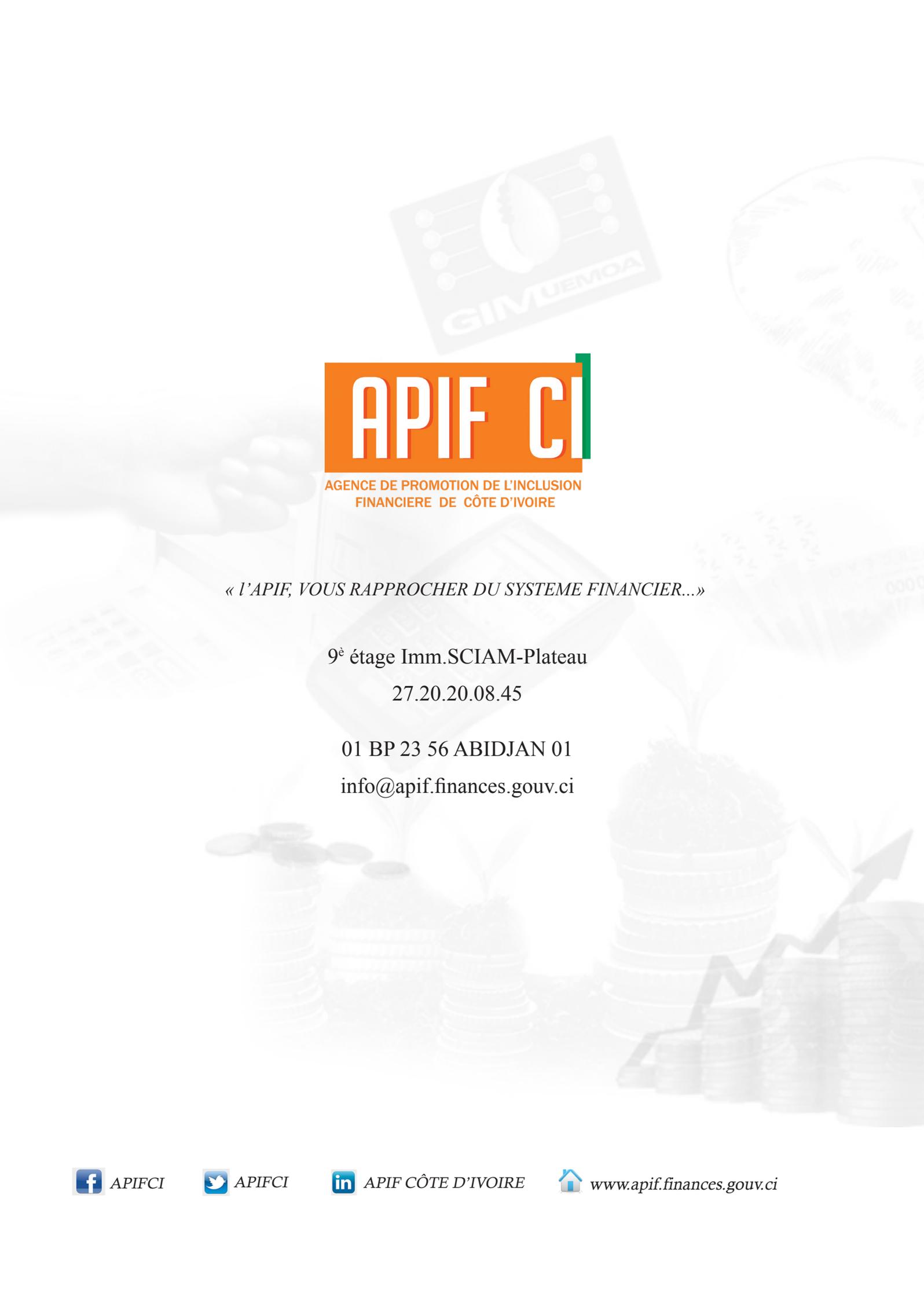
Par ailleurs, il importe de rappeler à toutes fins utiles que tout défaut de communication par les EME d'informations destinées au Ministère de l'Economie et des Finances dans les délais requis les expose aux pénalités et sanctions prévues aux articles 36 et 40 de l'instruction N°008-05-2015 régissant les conditions et modalités d'exercice de leurs activités au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Pour toute information complémentaire, la Direction de l'APIF est joignable au numéro de téléphone suivant : Tel 27 20 20 08 45.

TIOMAN CAROLINE







APIF CI

AGENCE DE PROMOTION DE L'INCLUSION
FINANCIERE DE CÔTE D'IVOIRE

« L'APIF, VOUS RAPPROCHER DU SYSTEME FINANCIER... »

9^e étage Imm.SCIAM-Plateau

27.20.20.08.45

01 BP 23 56 ABIDJAN 01

info@apif.finances.gouv.ci